



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 23 septembre 2018

Anke Tresch, Laurent Bernhard, Lukas Lauener et Laura Scaperrotta
en collaboration avec Thomas Milic et Georg Lutz

Lausanne, Aarau et Lucerne ; novembre 2018

FORS 
explore.understand.share.

zde |
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : www.voto.swiss. Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORs forsbase.unil.ch.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORs (georg.lutz@fors.unil.ch)

Prof. Dr Daniel Kübler, membre de la direction du ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)

Prof. Dr Anke Tresch, FORs (ankedaniela.tresch@fors.unil.ch)

Dr Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)

PD Dr Oliver Lipps, FORs (oliver.lipps@fors.unil.ch)

Laura Scaperrotta, FORs (laura.scaperrotta@fors.unil.ch)

Lukas Lauener, FORs (lukas.lauener@fors.unil.ch)

Urs Aellig, LINK (urs.aellig@link.ch)

Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)

Mirjam Hausherr, LINK (mirjam.hausherr@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Anke Tresch, Laurent Bernhard, Lukas Lauener et Laura Scaperrotta, FORs
en collaboration avec Thomas Milic, ZDA et Georg Lutz, FORs

Contact

VOTO, c/o FORs, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

www.voto.swiss

info@voto.swiss

Traduction

Clarisse Baudraz (français), Francesco Papini (italien)

Citation du présent rapport

Anke Tresch, Laurent Bernhard, Lukas Lauener et Laura Scaperrotta (2018). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 23 septembre 2018*. FORs, ZDA, LINK : Lausanne/Aarau/Lucerne.

Table des matières

1. Les principaux résultats	4
2. La participation.....	7
3. La formation de l'opinion	11
<i>L'importance des objets</i>	<i>11</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision</i>	<i>12</i>
<i>L'information.....</i>	<i>13</i>
<i>La recherche d'information</i>	<i>14</i>
4. L'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative « initiative vélo »).....	15
<i>Le contexte</i>	<i>15</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>15</i>
<i>Les motivations</i>	<i>19</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>21</i>
5. L'initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques »	24
<i>Le contexte</i>	<i>24</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>24</i>
<i>Les motivations</i>	<i>27</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>30</i>
6. Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »... 	33
<i>Le contexte</i>	<i>33</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>33</i>
<i>Les motivations</i>	<i>36</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>39</i>
Annexe.....	42
<i>La collecte des données.....</i>	<i>42</i>
<i>La structure de l'échantillon.....</i>	<i>43</i>
<i>La pondération.....</i>	<i>43</i>
<i>L'inférence.....</i>	<i>43</i>
<i>Les tableaux</i>	<i>44</i>

1. Les principaux résultats

La peur d'une augmentation des prix fait couler l'initiative pour des aliments équitables

L'initiative pour des aliments équitables a été rejetée, bien qu'une nette majorité des votantes et votants soutenaient ses préoccupations principales. Ce sont la peur d'une augmentation des prix des denrées alimentaires et le doute quant à la mise en œuvre de l'initiative qui ont mené à son échec. L'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire s'est trouvée dans l'ombre de l'initiative pour des aliments équitables et a été considérée en moyenne comme étant moins importante. De nombreux votantes et votants ont ainsi basé leur vote sur leur position face à l'initiative pour des aliments équitables. De son côté, l'acceptation de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres a été un message clair en soutien de la promotion du vélo. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 23 septembre 2018, menée auprès de 1'502 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par l'Institut de recherche FORS, le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et l'Institut de sondage LINK.

Nette majorité en faveur des objectifs principaux de l'initiative pour des aliments équitables

Bien que l'initiative pour des aliments équitables ait clairement échoué, ses objectifs principaux ont rencontré un très net soutien auprès de l'électorat. Dans l'ensemble, plus des trois quarts des personnes interrogées soutenaient les revendications selon lesquelles l'offre de denrées alimentaires produites régionalement devait être élargie, et les mêmes normes sociales et écologiques devaient valoir tant pour les denrées alimentaires provenant de la production suisse que pour les produits agricoles importés. En outre, 71 pour cent se sont prononcés en faveur d'une interdiction de la viande et des œufs issus des élevages en batterie. Ces revendications ont convaincu une majorité non seulement de l'ensemble de l'électorat, mais également des votantes et votants ayant rejeté l'initiative lors de la votation du 23 septembre 2018. L'initiative populaire a néanmoins échoué, car la peur d'une augmentation des prix des denrées alimentaires et le doute quant à la mise en œuvre de l'initiative l'ont emporté dans la décision de vote. La peur d'une hausse des prix a été la raison de rejet la plus fréquemment citée par les opposantes et opposants de l'initiative.

Du côté des partisans et partisanes de l'initiative pour des aliments équitables, ce sont le plus souvent des considérations environnementales qui ont été invoquées comme raisons d'acceptation. C'est avant tout le souhait de denrées alimentaires produites de façon plus respectueuse de l'environnement qui a été mis en avant. L'initiative pour des aliments équitables a été largement acceptée par les sympathisantes et sympathisants des Verts (83%) et du PS (65%). Les partisans et partisanes du PDC, UDC et PLR se sont fortement opposés à l'initiative, avec un taux de refus entre 78 et 87 pour cent. De leur côté, les sympathisantes et sympathisants des Vert'libéraux ont été divisés, avec un soutien de l'initiative qui s'est tout de même élevé à 42 pour cent.

L'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire dans l'ombre de l'initiative pour des aliments équitables

L'initiative pour la souveraineté alimentaire s'est trouvée dans l'ombre de l'initiative pour des aliments équitables. L'électorat lui a non seulement accordé une plus faible importance, mais était également moins bien informé à son égard. Presque neuf citoyennes et citoyens sur dix ont voté de façon identique sur les deux initiatives (89%). La faible différenciation des deux objets par l'électorat s'est aussi manifestée dans les raisons invoquées pour la décision de vote. Bien que les deux initiatives populaires n'étaient pas identiques, un quart des personnes qui ont voté de la même façon sur les deux objets ont invoqué la même raison principale pour leur acceptation ou rejet. Une personne sur cinq n'était pas en mesure de justifier sa décision de vote quant à l'initiative pour la souveraineté alimentaire, une proportion bien plus élevée que pour les deux autres objets.

Comme pour l'initiative pour des aliments équitables, un net clivage entre régions linguistiques s'est manifesté avec l'initiative pour la souveraineté alimentaire. La plus forte acceptation en Suisse romande et en Suisse italienne s'explique par des opinions opposées sur le rôle de l'Etat dans la politique agricole. En Romandie et en Suisse italienne, 79 pour cent des personnes interrogées se sont prononcés en faveur de l'argument selon lequel la Confédération devrait soutenir plus fortement l'agriculture. Les Alémaniques étaient en revanche deux fois moins nombreux à soutenir cet argument.

Le rejet de l'initiative pour la souveraineté alimentaire a été net au sein des milieux bourgeois : avec 92 pour cent des voix, ce sont les sympathisantes et sympathisants du PLR qui ont le plus fortement rejeté l'objet. En revanche, les partisans et partisans du PS étaient divisés : malgré le mot d'ordre du parti en faveur de l'initiative, seuls 55 pour cent ont accepté l'initiative pour la souveraineté alimentaire. L'initiative populaire a atteint une nette majorité uniquement auprès des Verts, avec 71 pour cent des voix.

Les intérêts personnels ont pesé sur l'arrêté fédéral pour les voies cyclables

L'arrêté fédéral concernant les voies cyclables a atteint une majorité confortable dans toutes les couches de la population. Seuls les sympathisantes et sympathisants de l'UDC étaient divisés. Pour les partisans et partisans de l'arrêté fédéral, le motif d'acceptation le plus important était la promotion du vélo. Les intérêts personnels ont également joué un rôle dans la décision de vote. La fréquence d'utilisation du vélo a influencé positivement la probabilité d'acceptation de l'objet. Les personnes qui utilisent quotidiennement le vélo pour leurs déplacements ont résolument soutenu l'objet. À l'inverse, le rejet de l'objet était justifié par des considérations constitutionnelles et une critique envers la promotion du vélo. En outre, un quart des opposantes et opposants à l'objet ont motivé leur décision par un malaise à l'égard des cyclistes, considérés comme manquant d'égards, ignorant les règles de la circulation et étant avantagés par rapport aux automobilistes.

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 23 septembre 2018, le peuple suisse devait se prononcer sur l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (arrêté fédéral pour les voies cyclables), l'initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » ainsi que l'initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ». L'arrêté fédéral pour les voies cyclables a été approuvé par l'électorat à 73,6% de oui. En revanche, les deux initiatives populaires ont été rejetées : l'initiative pour des aliments équitables a été rejetée à 61,3% de non, tandis que l'initiative pour la souveraineté alimentaire a été rejetée à 68,4% des voix.

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'502 votantes et votants entre le 25 septembre et le 15 octobre 2018. 795 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 389 en Suisse romande et 318 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 25,5 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

2. La participation

Le 23 septembre 2018, le peuple suisse devait se prononcer sur trois objets au niveau fédéral : l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à « l'initiative vélo ») dénommée arrêté vélo, l'initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » ainsi que l'initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ». Selon l'Office fédéral de la statistique, c'est l'initiative pour des aliments équitables qui a suscité la plus forte participation, avec un taux de 37,5 pour cent.¹ Les taux de participation à l'arrêté vélo et à l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire n'ont été que légèrement plus faibles (37,4% dans les deux cas). Ce scrutin s'est donc caractérisé par un faible taux de participation. Les débats publics courts et peu intenses ont vraisemblablement contribué à cette abstinance largement répandue, ce qu'illustre notamment la faible attention médiatique. En effet, en raison des vacances estivales, la couverture médiatique des trois objets de votation a débuté seulement à la mi-août, et a étonnamment même eu tendance à diminuer durant les trois dernières semaines.²

Le tableau 2-1 représente le taux de participation selon une série de critères socio-démographiques choisis. Comme cela a souvent été le cas pour d'autres votations récentes, les taux de participation ont augmenté avec l'âge, le niveau de formation et le revenu.³ Un grand fossé s'est formé entre les différentes classes d'âge. Le taux de participation auprès des plus de 70 ans a dépassé celui des 18-29 ans de 35 points de pourcentage. En ce qui concerne le niveau de formation, près de la moitié des personnes interrogées disposant d'un diplôme universitaire ont participé au vote (48%). Parmi les personnes n'ayant pas effectué de formation post-obligatoire, cette proportion était seulement d'environ un quart (26%). L'écart relatif au revenu équivalent a été légèrement moins marqué. Tandis que le taux de participation moyen dans les deux quartiles supérieurs a été de 45 pour cent, il s'est élevé à 31 pour cent dans le quartile le plus bas.

Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	37	1'502	
Age			V = 0,26***
18 à 29 ans	20	193	+/-5,6
30 à 39 ans	26	133	+/-7,5
40 à 49 ans	31	224	+/-6,1
50 à 59 ans	41	328	+/-5,3
60 à 69 ans	49	247	+/-6,2
70 ans et plus	55	377	+/-5,0
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,15***
Sans formation post-obligatoire	26	165	+/-6,7
Formation professionnelle initiale/apprentissage	34	607	+/-3,8
Maturité/formation professionnelle supérieure	39	316	+/-5,4
Haute école spécialisée/université/EPF	48	407	+/-4,9

¹ Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.gnpdetail.2018-0207.html>

² Voir l'outil d'analyse des votations de l'Institut de recherche sur la sphère publique et la société (fög) de l'Université de Zürich (Source : https://www.foeg.uzh.ch/dam/jcr:75a1cdcc-b4cb-40cb-ba4b-c803a4740a40/Abstimmungsmonitor_September_2018-.pdf).

³ Comme l'indique le tableau 0-2 en annexe, le statut professionnel a également été d'une certaine importance. Il en ressort notamment que les personnes sans emploi à la retraite ont présenté un taux de participation particulièrement élevé (54%).

Revenu équivalent			V = 0,12**
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250)	31	339	+/-4,9
2 ^e quartile (CHF 3'251-4'600)	37	293	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'601-6'720)	45	337	+/-5,3
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	45	291	+/-5,7

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95%) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ($Pr < ,001$), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ($Pr < ,01$) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ($Pr < ,05$). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

En plus de ces critères socio-démographiques, les facteurs politiques ont également joué un rôle important dans la décision de participation. Le tableau 2-2 montre que la participation au vote a fortement dépendu de l'intérêt politique. Parmi les personnes interrogées qui ne s'intéressent pas du tout à la politique, seuls 14 pour cent ont participé à la votation. En revanche, cette proportion s'est élevée à 65 pour cent du côté des personnes très intéressées par la politique.

Des variations considérables se sont également manifestées relativement à la sympathie politique. Les Vert'libéraux et les Verts sont parvenus à mobiliser le plus fortement leurs sympathisantes et sympathisants respectifs, avec des taux de participation de 67 et 64 pour cent. La forte mobilisation des sympathisantes et sympathisants des Vert'libéraux et des Verts s'explique vraisemblablement par le fait que les trois objets de la votation fédérale du 23 septembre comprenaient des questionnements écologiques. Pour les autres partis, les taux de participation ont été significativement plus faibles. Ainsi, du côté des partisans et partisanes de l'UDC, seule une personne sur trois a participé à la votation.

En outre, le positionnement idéologique s'est également avéré important. Les citoyennes et citoyens qui s'identifient à la gauche de l'échiquier politique ont nettement plus fréquemment participé à la votation que les personnes s'identifiant à d'autres groupes politiques. Le taux de participation a atteint 62 pour cent tout à gauche de l'axe politique, alors qu'il n'était que de 32 pour cent au centre. Les taux de mobilisation au sein des autres groupes politiques se sont situés entre ces deux valeurs, que ce soit tout à droite (36%), à droite (39%) ou à gauche (46%).

Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	37	1'502	
Intérêt politique			V = 0,32***
Très intéressé-e	65	272	+/-5,7
Plutôt intéressé-e	42	771	+/-3,5
Plutôt pas intéressé-e	21	351	+/-4,3
Pas du tout intéressé-e	14	105	+/-6,6

Sympathie politique			V = 0,24***
PLR	45	286	+/-5,8
PDC	45	125	+/-8,7
PS	41	251	+/-6,1
UDC	31	196	+/-6,5
PVL	67	69	+/-11,2
Les Verts	64	92	+/-9,9
Autre parti	43	96	+/-9,9
Aucun parti	25	344	+/-4,6
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,17***
Tout à gauche (0-2)	62	107	+/-9,2
Gauche (3,4)	46	273	+/-5,9
Centre (5)	32	552	+/-3,9
Droite (6,7)	39	320	+/-5,3
Tout à droite (8-10)	36	151	+/-7,7

Les enquêtes VOTO relèvent également les raisons d'abstention de vote. Dans le cadre du sondage, huit déclarations étaient proposées aux abstentionnistes, qui pouvaient alors indiquer si chacune d'entre elles s'appliquait à leur décision de non-participation au scrutin. Le tableau 2-3 offre un aperçu des raisons d'abstention de vote dans le cadre des votations du 23 septembre 2018. Comme à l'accoutumée, les raisons relatives à un « Empêchement » (48%) et un « Oubli d'aller voter » (39%) ont été les plus fréquemment mentionnées. Le désintérêt pour les objets de la votation se place en troisième position (33%). Cette motivation a été plus fréquemment indiquée pour ce scrutin, comparativement à la plupart des études antérieures.⁴ Cela peut s'expliquer par le fait que les trois objets de votation n'ont comparativement que peu mobilisé par des raisons relatives au contenu des votations. Conformément à cette perspective, la complexité des objets de votation a été nettement moins fréquemment mise en avant par les 583 abstentionnistes (21%).⁵ Les deux déclarations relatives au faible pouvoir d'influence sur le résultat du vote par les citoyennes et citoyens (« Le résultat de la votation était clair » et « Le résultat ne dépend pas de ma seule voix ») ont également joué un rôle secondaire. Enfin, les raisons les moins fréquemment mentionnées comme motivations d'abstention ont été l'indécision face à la décision de vote (17%), de même que le motif défaitiste selon lequel les votations ne peuvent de toute façon rien changer (13%).

⁴ Depuis le début des enquêtes VOTO, cette raison n'a été mentionnée plus fréquemment que dans le cadre de la votation du 10 juin 2018 (44%), relative à l'initiative Monnaie pleine et à la loi sur les jeux d'argent. De même, un taux de 33 pour cent avait été atteint pour la votation du 4 mars 2018, relative au nouveau régime financier 2021 et la suppression des redevances Billag.

⁵ Il convient également de mentionner que, le 23 septembre 2018, la raison relative à la complexité des objets a atteint une valeur en-dessous de la moyenne des sept premières enquêtes VOTO (27%).

Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

Raisons de la non-participation	Part (%)
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	48
Oubli d'aller voter	39
Désintérêt pour les objets de la votation	33
Objets de la votation trop compliqués	21
Le résultat de la votation était clair	20
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	19
Indécision	17
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	13

Le nombre d'abstentionnistes est de 583. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

L'importance des objets

Les personnes interrogées ayant pris part à la votation ont été priées d'indiquer, sur une échelle allant de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que les trois objets votés représentaient pour elles personnellement. Comme le montre le tableau 3-1, seules de faibles différences se démarquent entre les objets. En moyenne, l'initiative pour des aliments équitables a été classée comme la plus importante (6,0), suivie de près par l'arrêté vélo (5,8) et l'initiative pour la souveraineté alimentaire (5,6). Comparativement aux votations précédentes, le niveau d'importance accordée aux objets a nettement diminué. Depuis le début des analyses VOTO en septembre 2016, seule la loi sur les jeux d'argent a obtenu une plus faible importance (5,5) que l'initiative pour la souveraineté alimentaire. De son côté, l'initiative pour des aliments équitables a obtenu un niveau d'importance semblable à l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire du 24 septembre 2017 (6,1), qui correspond à la dernière votation au plan fédéral sur un objet relatif à la politique agricole.

Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)

Degré d'importance	Arrêté vélo	Aliments équitables	Souveraineté alimentaire
Très faible (0,1)	6	4	5
Faible (2-4)	22	22	28
Moyenne (5)	18	16	17
Grande (6-8)	41	42	38
Très grande (9,10)	13	16	12
Total	100	100	100
Moyenne arithmétique (n)	5,8 (841)	6,0 (825)	5,6 (782)

Remarques : les réponses « ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

En revanche, en ce qui concerne l'importance personnelle accordée aux objets de votation, des différences marquées et cohérentes se manifestent en termes de région linguistique, de positionnement idéologique ainsi que de valeurs. Les trois objets de votation ont été considérés comme plus importants en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.⁶ De même, plus les personnes interrogées se positionnent à gauche de l'échiquier politique, plus elles ont accordé une importance croissante aux objets. La même tendance se retrouve chez les personnes qui favorisent la protection de l'environnement face à la prospérité économique.⁷

⁶ La Suisse romande se démarque également de la Suisse italienne en ce qui concerne les initiatives relatives à la politique agricole. A l'inverse, aucune différence statistiquement significative ne ressort entre ces deux régions linguistiques quant à l'arrêté vélo. Cet objet a ainsi été considéré comme plus important en Suisse romande et italienne qu'en Suisse alémanique.

⁷ De plus, la sympathie politique a également joué un rôle dans les deux initiatives relatives à la politique agricole. Tant l'initiative pour des aliments équitables que celle pour la souveraineté alimentaire ont été considérées plus importantes par les sympathisantes et sympathisants des Verts que par le reste des votantes et votants.

Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Les personnes interrogées ont également indiqué si la prise d'une décision quant à chaque objet de votation leur a semblé plutôt facile ou difficile. Le tableau 3-2 présente un aperçu des réponses quant à la difficulté de la formation d'opinion. Il ressort que l'arrêté vélo a demandé nettement moins d'effort que les deux initiatives relatives à la politique agricole. Seuls 18 pour cent des votantes et votants ont indiqué qu'il leur a été plutôt difficile de comprendre les enjeux du contre-projet à l'initiative vélo. Cette proportion était toutefois de 41 pour cent pour l'initiative pour des aliments équitables et de 45 pour cent pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire. Ainsi, les difficultés de compréhension ressenties sont donc proportionnelles à la longueur du texte des objets soumis au vote.

Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Arrêté vélo	Aliments équitables	Souveraineté alimentaire
Décision plutôt aisée	79	58	53
Décision plutôt compliquée	18	41	45
Aucune indication, ne sait pas	3	2	2

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%. Nombre de participants = 919.

De plus, l'analyse détaillée montre que plus les votantes et votants disposaient d'un fort intérêt pour la politique, plus il leur a été facile de se former une opinion. Cela a été le cas pour tous les objets de votation qui font l'objet de cette étude. Pour l'arrêté vélo, ce sont en particulier les jeunes et les personnes s'identifiant à gauche de l'échiquier politique qui ont eu le moins de difficultés de compréhension. En ce qui concerne l'initiative pour la souveraineté alimentaire, les hommes et les personnes disposant d'un plus haut niveau de formation ont indiqué qu'il leur a été plutôt facile de comprendre de quoi il était question pour cet objet.

En ce qui concerne l'analyse du moment de la décision de vote, elle laisse à penser que l'arrêté vélo était l'objet de votation dont l'issue était la moins incertaine parmi les trois objets de votation étudiés. Comme indiqué dans le tableau 3-3, 56 pour cent des personnes interrogées avaient dès le début déjà pris leur décision. Cette décision de vote rapide reflète le fait que cet objet n'a suscité que peu de conflits politiques, puisqu'une grande majorité des organisations politiques soutenaient l'arrêté, et qu'une opposition politique s'est à peine formée.

La proportion des personnes ayant pris leur décision rapidement s'est élevée à 40 pour cent pour l'initiative pour des aliments équitables et 35 pour cent en ce qui concerne l'initiative pour la souveraineté alimentaire. Pour cette dernière, la proportion des personnes ayant pris leur décision pendant la campagne (42%) de même qu'au dernier moment (23%) a été plus élevée comparativement à l'arrêté vélo et l'initiative pour des aliments équitables. Le fait que les votantes et votants aient donc été plus influençables relativement à l'initiative pour la souveraineté alimentaire pourrait aussi refléter le niveau de complexité et de détail du texte de votation.

Sur la base des résultats présentés dans cette section, une relation peut être postulée entre la difficulté de compréhension des objets de votation et le moment de la décision de vote : plus l'électorat a manifesté des difficultés face à un objet, plus la décision de vote a été tardive.

Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)

Moment de la décision	Arrêté vélo	Aliments équitables	Souveraineté alimentaire
Dès le début	56	40	35
Pendant la campagne	27	38	42
Au dernier moment	17	21	23
Total (n)	100 (914)	100 (915)	100 (907)

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « ne sait pas » (max. 1%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

L'information

Afin de déterminer à quel degré les votantes et votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice combinant la question sur la connaissance des objets de la votation et celle sur les raisons de la décision de vote. Il a été construit comme suit : les personnes ayant pu citer les objets de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner de raisons concrètes pour justifier leur vote (« ne sait pas », « pas de réponse » et « pas compris / trop compliqué », etc.). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond, indépendamment du degré de sophistication de leur réponse, ont reçu deux points. En conséquence, un total maximal de trois points était possible.

Comme le montre le tableau 3-4, le niveau moyen d'information a été le plus élevé pour l'arrêté vélo (2,4 points). Cela s'explique par le fait que cet objet était plus facile à comprendre que les deux objets relatifs à la politique agricole. Comparativement aux 15 objets qui ont jusqu'à présent été étudiés dans le cadre des sept premières analyses VOTO, il ne s'agit ici pas d'une valeur particulièrement élevée, puisqu'elle correspond exactement à la moyenne arithmétique. L'initiative pour des aliments équitables a obtenu une valeur de niveau d'information de 2,3 points et l'initiative pour la souveraineté alimentaire de 2,1 points. Un niveau d'information similaire au dernier objet relatif à la politique agricole a donc été atteint, puisque l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire du 24 septembre 2017 avait reçu une valeur de 2,2 points. Par ailleurs, l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire a atteint le niveau d'information le plus bas enregistré jusqu'à présent, similairement à l'initiative populaire pour une économie verte et l'initiative Monnaie pleine.

Tableau 3-4 : le niveau d'information (en % des votants)

Niveau d'information	Arrêté vélo	Aliments équitables	Souveraineté alimentaire
0 point : pas informé-e	4	6	10
1 point	8	12	18
2 points	32	29	26
3 points : informé-e	56	53	46
Total	100	100	100
Moyenne arithmétique (n)	2,4 (846)	2,3 (830)	2,1 (786)

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

La recherche d'information

Le tableau 3-5 fournit des informations quant à l'utilisation et l'intensité d'utilisation des sources d'information. Ces données se limitent aux déclarations des personnes interrogées ayant pris part à la votation. Comme à l'accoutumée, la lecture d'articles de journaux et du livret d'explications du Conseil fédéral (« Explications du Conseil fédéral ») revêt une importance majeure. Neuf votantes et votants sur dix ont indiqué avoir utilisé ces deux sources d'information. En ce qui concerne l'intensité d'utilisation des sources d'information, le livret d'explications du Conseil fédéral se retrouve en tête du classement. Il n'est pas possible de déterminer ici dans quelle mesure la reconfiguration de ce livret pourrait y avoir joué un rôle.⁸

En outre, d'autres sources d'information ont également été d'une certaine importance, telles que des émissions sur les votations à la radio, des courriers de lectrices et lecteurs, des affiches dans la rue, des annonces dans les journaux, des sites d'actualité sur Internet, des journaux et prospectus de votation ainsi que des sondages. Ces sources d'information ont ainsi été utilisées par plus de la moitié des personnes interrogées. En revanche, comme à l'accoutumée, les sources telles que des informations sur le lieu de travail, des films et clips vidéos sur Internet ainsi que les réseaux sociaux ont joué un rôle secondaire.

Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n = 897-919)

Source d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Articles dans les journaux	91	6,0
Livret d'explications du Conseil fédéral	90	6,8
Emissions sur la votation à la télévision	77	5,6
Emissions sur la votation à la radio	65	4,9
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	61	4,5
Affiches dans la rue	59	3,2
Annonces dans les journaux	59	3,7
Pages d'actualités sur Internet	57	4,6
Journaux ou prospectus de votation	56	4,1
Sondages	55	4,0
Informations sur le lieu de travail	34	4,2
Films et clips vidéos sur Internet	25	3,4
Réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter	23	3,8

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

⁸ En tant qu'éditrice du livret d'explications, la Chancellerie fédérale mise depuis la votation du 23 septembre 2018 sur une meilleure lisibilité et un équilibre plus juste. Ainsi, les arguments du Conseil fédéral et ceux du comité d'initiative et de référendum reçoivent à présent autant d'espace.

4. L'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres

Le contexte

L'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres est un contre-projet direct à l'initiative vélo lancée en 2015 par de nombreux partis de gauche et associations écologiques. L'initiative vélo voulait obliger la Confédération à promouvoir les infrastructures cyclables par un article constitutionnel. Pour le Conseil fédéral et le Parlement, une telle exigence allait trop loin. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont donc établi un contre-projet direct, qui chargeait la Confédération uniquement de fixer les principes applicables aux réseaux de voies cyclables. En outre, la Confédération obtenait donc la possibilité, et non l'obligation, de soutenir et coordonner les mesures des cantons et d'autres acteurs relatives aux voies cyclables. Le contre-projet avait ainsi pour but de mettre les voies cyclables sur un pied d'égalité juridique avec les chemins et sentiers pédestres. La planification, la construction et l'entretien des voies cyclables restaient en outre de la responsabilité des cantons et des communes. L'initiative vélo a été retirée en faveur du contre-projet direct, qui était l'objet de l'arrêté vélo.

L'arrêté vélo a rencontré peu d'obstacles. Le Conseil fédéral et le parlement ont tous deux recommandé son acceptation, en argumentant que la promotion des voies cyclables contribuerait à améliorer la sécurité routière et aiderait à décharger tant le trafic routier que les moyens de transports publics. L'arrêté vélo a été soutenu par tous les grands partis nationaux, de même que par une large alliance d'associations, à l'exception de l'UDC. Le large soutien de l'objet a été net, comme le reflétait notamment le fait que l'association Pro Velo et le club automobile TCS se soient associés durant la campagne de votation. De plus, différents syndicats, associations sportives, environnementales et de tourisme de même que des organisations de la santé et l'Union des villes suisses se sont également prononcés en faveur de l'arrêté vélo. Il n'y a ainsi pas eu de réelle campagne de votation. Aux côtés de l'UDC, l'organisation faïtière de l'économie Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (USAM) ont également invoqué des préoccupations fédéralistes et financières, et appelé au rejet de l'arrêté vélo. Toutefois, aucun comité d'opposition ne s'est formé. Il n'est donc pas surprenant que l'objet ait été largement accepté aux urnes : 73,6 pour cent des votantes et votants et l'ensemble des cantons ont accepté l'arrêté vélo. Les taux d'acceptation ont été particulièrement élevés dans les cantons de Suisse romande : dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel de même que dans le Jura, la proportion de oui a dépassé les 80 pour cent.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

L'arrêté vélo a été accepté dans tous les groupes de critères socio-démographiques (tableau 4-1). Les taux d'acceptation ont toutefois varié entre les différents groupes de population. Sans surprise, l'arrêté vélo a reçu le soutien des personnes qui en profitaient le plus : les personnes qui utilisent le vélo quotidiennement se sont prononcées presque unanimement en faveur du contre-projet direct à l'initiative vélo (88% de oui). En revanche, les personnes qui utilisent le vélo seulement occasionnellement (moins d'une fois par mois) ou qui ne l'utilisent jamais ont été plus critiques à l'égard de cet objet (respectivement 69% et 59% d'acceptation). Ainsi, la décision de vote suivait des intérêts individuels. C'est la fréquence d'utilisation du vélo qui a été déterminante, indépendamment du fait que le vélo soit utilisé principalement pour les loisirs ou comme moyen de transport. Par ailleurs, l'arrêté vélo a atteint des taux d'acceptation supérieurs à la moyenne dans les classes d'âge des 30 à 49 ans, ainsi qu'auprès de l'électorat issu des classes de revenu les plus élevées, avec plus de 80 pour cent de oui. Ces groupes d'âge et de revenu sont par ailleurs légèrement surreprésentés parmi les cyclistes quotidiens.⁹

⁹ Dans l'ensemble, 20 pour cent des personnes interrogées ont indiqué utiliser le vélo quotidiennement. Cette proportion était de 24 pour cent dans le groupe d'âge des 30-39 ans, et de 30 pour cent chez les 40-49 ans. Selon leurs propres déclarations, 27 pour cent des personnes issues des classes de revenu les plus élevées utilisent le vélo quotidiennement.

Enfin, des différences en termes de genre se sont également manifestées. Bien que les femmes soient nettement surreprésentées parmi les personnes qui n'utilisent jamais le vélo (42% des femmes mais seulement 24% des hommes déclarent ne jamais l'utiliser), elles ont légèrement plus fortement soutenu l'arrêt vélo (respectivement 78% contre 70% de oui). Le genre a donc influencé la décision de vote indépendamment de la fréquence d'utilisation du vélo, comme le démontre par ailleurs une analyse multivariée.

Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	74	846	
Fréquence d'utilisation du vélo			V = 0,26***
Tous les jours	88	160	+/-5,0
Au moins une fois par semaine	81	219	+/-5,2
Au moins une fois par mois	75	91	+/-8,9
Moins d'une fois par mois	69	70	+/-10,9
Jamais	59	306	+/-5,5
Mode d'utilisation du vélo			V = n.s.
Comme moyen de transport, pour aller au travail, par exemple, ou pour faire des courses, etc.	83	145	+/-6,2
Pour les loisirs, par exemple, pour des excursions ou le sport	76	256	+/-5,2
Autant pour l'un que pour l'autre	85	139	+/-5,9
Age			V = 0,20**
18 à 29 ans	78	73	+/-9,6
30 à 39 ans	84	57	+/-9,6
40 à 49 ans	87	112	+/-6,3
50 à 59 ans	76	193	+/-6,0
60 à 69 ans	71	153	+/-7,2
70 ans et plus	62	258	+/-5,9
Revenu équivalent			V = 0,13*
1 ^{er} quartile (\leq CHF 3'250)	65	159	+/-7,4
2 ^e quartile (CHF 3'251-4'600)	74	171	+/-6,6
3 ^e quartile (CHF 4'601-6'720)	72	212	+/-6,0
4 ^e quartile ($>$ CHF 6'720)	82	191	+/-5,5
Sexe			V = 0,10*
Hommes	70	445	+/-4,3
Femmes	78	401	+/-4,0

Les positionnements politiques ont été plus déterminants dans la décision de vote que les facteurs socio-démographiques (tableau 4-2). La sympathie politique a notamment joué un rôle important, puisque les votantes et votants ont majoritairement suivi les recommandations de vote de leur parti préféré. Le camp rose-vert s'est montré particulièrement fidèle aux lignes directrices de ses partis : les sympathisantes et sympathisants des Verts, des Vert'libéraux et du PS ont soutenu l'arrêté vélo avec une proportion de oui qui se situait entre 92 et 87 pour cent. Le taux d'acceptation par les partisans et partisans du PDC était légèrement au-dessus de la moyenne avec 75 pour cent, tandis que du côté du PLR près des deux tiers des votantes et votants ont suivi la recommandation de vote du parti et soutenu le contre-projet direct à l'initiative vélo. Les sympathisantes et sympathisants de l'UDC étaient quant à eux divisés : 47 pour cent ont déposé un oui dans les urnes, contrairement à la recommandation de vote du parti. De son côté, le large groupe des votantes et votants sans sympathie politique a nettement soutenu l'objet (71% de oui).

Des contrastes similaires se sont manifestés sur l'axe politique gauche-droite. D'un côté, l'arrêté vélo a atteint une écrasante majorité dans le camp de la gauche, et a confortablement été accepté au centre comme dans la droite modérée avec une proportion de oui d'environ 70 pour cent. En revanche, le contre-projet direct à l'initiative vélo s'est heurté à un refus relativement net tout à droite (57% de non).

La confiance accordée au Conseil fédéral a également été d'une importance certaine dans la décision de vote. L'électorat qui lui accorde une très grande confiance a nettement plus fortement soutenu l'arrêté vélo (80% de oui) que les personnes qui expriment de la méfiance à son égard (57% de oui).

Enfin, les positionnements en termes de valeurs ont également influencé le comportement de vote. L'argument selon lequel le vélo est un moyen de transport respectueux de l'environnement et devrait donc être encouragé a fréquemment été mobilisé durant la campagne. Le développement du réseau de voies cyclables était également présenté comme un moyen d'augmenter la proportion des personnes qui utiliseraient le vélo plutôt que la voiture pour des courts trajets. Les personnes qui favorisent la protection de l'environnement face à la prospérité économique ont nettement plus fortement soutenu l'arrêté vélo (85% de oui), comparativement aux personnes qui accordent la priorité à la prospérité économique (52% de oui). En revanche, les attitudes face au fédéralisme ont moins fortement divisé l'électorat. Durant les débats parlementaires et la campagne de votation, le camp d'opposition à l'arrêté vélo a fréquemment soutenu l'argument selon lequel la répartition actuelle des compétences conformément au principe de subsidiarité fonctionnait bien, et que la Confédération ne devait par conséquent pas se voir confier de nouvelles responsabilités relatives aux voies cyclables. Les votantes et votants qui souhaitent sur le principe donner plus de pouvoir aux cantons ont ainsi été plus critiques à l'égard de l'arrêté vélo, comparativement aux personnes qui sont en faveur d'une centralisation ou celles qui n'ont pas indiqué de préférence claire quant à cette question. Néanmoins, les partisans et partisans d'un fédéralisme fort ont également majoritairement soutenu le contre-projet direct à l'initiative vélo, avec un taux d'acceptation de 64 pour cent.

Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	74	846	
Sympathie politique			V = 0,32***
PLR	65	177	+/-7,1
PDC	75	80	+/-9,6
PS	87	155	+/-5,3
UDC	47	101	+/-9,8
PVL	88	54	+/-8,7
Les Verts	92	69	+/-6,6
Autre parti	79	62	+/-10,2
Aucun parti	71	138	+/-7,6
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,30***
Tout à gauche (0-2)	92	79	+/-6,1
Gauche (3,4)	87	181	+/-4,9
Centre (5)	71	288	+/-5,2
Droite (6,7)	70	187	+/-6,6
Tout à droite (8-10)	43	85	+/-10,6
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,19***
Très faible à faible (0-4)	57	82	+/-10,8
Moyenne (5)	62	97	+/-9,7
Elevée (6,7)	75	273	+/-5,1
Très élevée (8-10)	80	384	+/-4,0
Valeur : protection de l'environnement vs. prospérité économique			V = 0,26***
Protection de l'environnement plus importante	85	405	+/-3,6
Valeur partagée	66	324	+/-5,2
Prospérité économique plus importante	52	79	+/-11,1
Valeur : centralisme vs. fédéralisme			V = 0,12*
Confédération davantage de pouvoir	76	180	+/-6,2
Valeur partagée	77	386	+/-4,2
Cantons davantage de pouvoir	64	236	+/-6,1

Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les personnes sondées ont pu citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme « première réponse » (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (« ensemble des réponses ») par les partisans du oui ou du non.

Parmi les motifs d'acceptation (tableau 4-3), c'est le souhait d'une plus forte promotion du vélo qui a dominé avec 37 pour cent des premiers motifs mentionnés. Conformément à l'analyse précédente relative à la décision de vote, une partie des partisans et partisans de l'arrêté vélo la soutenait principalement pour des intérêts individuels : six pour cent ont ainsi mentionné leur utilisation personnelle régulière du vélo comme motif principal de leur décision. Dans l'ensemble, ce sont même presque un quart des partisans et partisans de l'initiative qui se réfèrent à ce motif comme l'une de leurs motivations d'acceptation. En outre, 15 pour cent étaient avant tout en faveur d'un développement du réseau de voies cyclables. Ce motif a été nettement en tête des motivations de vote en Suisse italienne, avec 21 pour cent de mentions comme motivation principale. Ce résultat reflète d'autres études selon lesquelles les tessinoises et tessinois déplorent particulièrement souvent le fait que les autorités ne soutiennent pas assez le vélo.¹⁰ Enfin, encore 16 pour cent des partisans et partisans de l'initiative ont argumenté de façon générale que le vélo gagnait en importance et devait être soutenu.

Les considérations environnementales se classent en deuxième place des motivations d'acceptation, avec 19 pour cent des mentions de raisons principales. En particulier, 15 pour cent des partisans et partisans de l'arrêté vélo justifiaient leur comportement de vote par la revendication de promouvoir la mobilité douce et contribuer ainsi au désencombrement des routes et des transports publics et à la réduction des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique. En Suisse romande et parmi l'électorat de moins de 30 ans, ce sont même près d'un quart des partisans et partisans qui ont invoqué cette motivation. Encore quatre pour cent ont soutenu l'arrêté vélo pour d'autres considérations environnementales, telles que la réduction des pics de trafic et des embouteillages ou encore la préservation de l'environnement pour les générations futures.

L'amélioration de la sécurité routière par un désenchevêtrement des voies de circulation était également un aspect important pour les partisans et partisans de l'arrêté vélo, avec 12 pour cent des premiers motifs et 22 pour cent de toutes les motivations mentionnées. Enfin, 10 pour cent ont invoqué des préoccupations constitutionnelles. Parmi elles, le souhait d'une coordination et d'une harmonisation de l'infrastructure cyclable par la Confédération a été mentionné aussi souvent que l'opinion selon laquelle les voies cyclables devaient être traitées de la même manière que les chemins et sentiers pédestres. Cet argument a trouvé un plus fort soutien auprès des hommes que des femmes (respectivement 14% et 5%).

L'arrêté vélo a été porté par une large alliance d'associations. Durant la campagne de votation, nombre d'entre elles ont insisté sur les effets positifs spécifiques à la promotion du vélo, notamment sur la santé, le tourisme ou le cyclisme suisse. De telles considérations ont cependant rarement été décisives dans la décision des partisans et partisans de l'initiative. Seuls quatre pour cent ont mentionné divers motifs spécifiques au contre-projet. Similairement, une faible proportion des partisans et partisans (5%) se sont orientés sur des recommandations de vote, avant tout du Conseil fédéral. Huit pour cent ont indiqué une raison très générale pour leur décision de vote (par exemple qu'il s'agissait d'une idée sympathique), tandis que cinq pour cent n'ont pas été en mesure d'indiquer de motif de leur vote.

¹⁰ Cf. Rérat, Patrick et al. (sous presse). *Au travail à vélo...La pratique utilitaire du bicyclette en Suisse*. Neuenburg : Editions Alphil-Presses universitaires suisses, p. 144.

Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Promotion du vélo	37		63	
Utilisation personnelle régulière du vélo	6	41	23	150
Développement du réseau de voies cyclables	15	95	20	128
Autre raison relative au vélo (par ex. le vélo devient de plus en plus important ; soutien du vélo et non pas que de la voiture)	16	106	20	130
Raisons environnementales	19		31	
Transition vers une mobilité douce respectueuse de l'environnement	15	99	23	148
Autre raison relative à l'environnement (par ex. amélioration de la fluidité du trafic ; réduction des embouteillages ; pour le climat)	4	24	8	52
Sécurité routière	12	80	22	142
Considérations constitutionnelles (la Confédération doit être en charge de la coordination, traitement égal des voies cyclables par rapport aux chemins et sentiers pédestres)	10	61	13	84
Généralités (ça me plaît ; c'est une idée sympathique)	8	49	8	49
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	5	31	6	38
Motifs divers (p.ex. promotion de la santé, tourisme, combler l'écart avec les autres pays)	4	27	10	62
Ne sait pas / pas de réponse	5	32	5	32
Total	100	646	158	1015

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Parmi les **motifs de refus** (tableau 4-4), deux thèmes se démarquent avec chacun un tiers des premières réponses : une critique à l'encontre de la promotion du vélo ainsi que des préoccupations constitutionnelles. Un quart des opposantes et opposants à l'arrêté vélo ont motivé leur décision par un malaise général à l'égard des cyclistes, les considérant comme manquant d'égards, ignorant les règles de la circulation et étant avantagés par rapport aux automobilistes. De telles remarques négatives à l'égard des cyclistes ont été la raison de rejet de l'arrêté vélo la plus fréquemment invoquée en Suisse alémanique (26% des raisons principales mentionnées), mais ont été moins souvent mentionnées en Suisse romande et italienne (respectivement 16% et 13%). Encore 10 pour cent des opposantes et opposants ont argumenté que l'infrastructure cycliste existante était déjà suffisante, et que son développement ne contribuerait pas à décongestionner les routes.

Les opposantes et opposants à l'arrêté vélo ont également souligné deux aspects différents relevant de considérations constitutionnelles : d'une part que les voies cyclables ne devraient pas être réglementées au niveau constitutionnel et que la régulation excessive devrait être enrayée (17%), et d'autre part que les voies cyclables relèvent de la compétence des cantons et que la Confédération ne devrait pas intervenir en la matière (17%).

Les autres motivations de vote ont été moins importantes. Neuf pour cent des opposantes et opposants craignaient que l'arrêté vélo entraîne de fortes obligations financières pour la Confédération. Seuls trois pour cent des opposantes et opposants ont mentionné d'autres raisons spécifiques, et sept pour cent n'ont pas pu motiver leur décision de vote. Enfin, cinq pour cent ont fourni une motivation de refus très générale et éloignée du contenu de la votation (par ex. « ne me plaît pas »), et quatre pour cent ont suivi des recommandations de vote de partis ou de connaissances.

Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Critique de la promotion du vélo	34		42	
Malaise à l'égard des cyclistes	24	48	30	59
Infrastructure cycliste suffisante / développement inefficace	10	19	12	24
Considérations constitutionnelles	34		36	
Compétence des cantons	17	34	18	36
N'a pas sa place dans la Constitution	17	33	18	37
Raisons financières	9	18	12	23
Généralités (je n'aime pas, ça ne sert à rien)	5	11	7	15
Motifs divers (par ex. limiter la construction du territoire)	3	6	4	8
Recommandations (Partis, autres)	4	8	5	9
Fausse réponse / erreur / confusion	4	7	4	7
Ne sait pas / pas de réponse	7	15	7	15
Total	100	200	117	233

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du oui et du non. Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision.

L'**argument en faveur** de l'arrêté vélo selon lequel davantage devrait être fait pour la sécurité des cyclistes a obtenu le soutien de 82 pour cent des votantes et votants. Cet argument a été particulièrement bien reçu par l'électorat de Suisse italienne et de Suisse romande (respectivement 94% et 92% d'approbation). Selon d'autres études, une proportion particulièrement élevée des cyclistes dans ces régions ne se sentent pas en sécurité sur le chemin du travail.¹¹ Presque tous les partisans et partisans de l'arrêté vélo étaient d'avis que la sécurité des cyclistes devrait être améliorée (91% d'approbation). Plus de la moitié des opposantes et opposants se sont également exprimés en faveur de cet argument (57%).

¹¹ Cf. Rérat, Patrick et al. (sous presse). *Au travail à vélo...La pratique utilitaire du bicyclette en Suisse*. Neuenburg : Editions Alphil-Presses universitaires suisses, p. 138.

Ce positionnement n'est pas obligatoirement contradictoire : les opposantes et opposants qui soutenaient une meilleure sécurité pour les cyclistes ont plus fréquemment invoqué l'argument selon lequel le vélo n'aurait pas sa place dans la Constitution pour motiver leur décision de vote (22% des raisons principales). Cela suggère donc que ces opposantes et opposants ne voyaient pas dans l'arrêté vélo l'instrument adéquat pour améliorer la sécurité des cyclistes.

Une tendance similaire se retrouve avec le troisième argument en faveur de l'objet, selon lequel faire du vélo serait écologique et bon pour la santé et que par conséquent le réseau de voies cyclables devrait être étendu. En effet, 96 pour cent du camp du oui et 59 pour cent du camp du non ont approuvé cet argument. Toutefois, cet argument n'a pas su convaincre une majorité des opposantes et opposants qui s'identifient à l'UDC (45% d'approbation).

L'argument selon lequel la promotion du vélo devrait être renforcée afin de désengorger la circulation routière et de délester les transports publics a rencontré un net soutien de la part des partisans et partisans de l'arrêté vélo (85%), et ce particulièrement auprès des sympathisantes et sympathisants des Verts et des Vert'libéraux (respectivement 94% et 91% d'approbation). En revanche, les opposantes et opposants à l'arrêté vélo ont nettement moins fortement soutenu cet argument (51% de rejet).

Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Il faut faire davantage pour la sécurité des cyclistes. »	Total	82	17	1
	Partisans	91	8	0
	Opposants	57	41	2
« Il faut renforcer la promotion du vélo afin de réduire les pics de trafic dans la circulation routière et de délester les transports publics. »	Total	74	24	1
	Partisans	85	14	1
	Opposants	46	51	3
« Faire du vélo est écologique et bon pour la santé. Il faut donc étendre et améliorer le réseau de voies cyclables. »	Total	86	12	1
	Partisans	96	3	1
	Opposants	59	38	3
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Le réseau suisse des voies cyclables est aujourd'hui déjà excellent. Il n'y a pas besoin d'un article constitutionnel. »	Total	36	61	3
	Partisans	21	77	2
	Opposants	77	17	6
« Les voies cyclables relèvent de la compétence des communes et des cantons. La Confédération ne devrait pas s'en mêler. »	Total	46	51	3
	Partisans	34	62	4
	Opposants	78	21	1
« Il est injuste de donner plus de place au vélo au détriment des autres modes de transport. »	Total	28	69	3
	Partisans	20	77	3
	Opposants	50	46	3

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 82 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 91 % de tous les partisans et 57 % de tous les opposants) soutiennent l'argument disant qu'il faut faire davantage pour la sécurité des cyclistes. Cet argument a été rejeté par 17 % de tous les votantes et votants, alors que 1 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 846, partisans = 646, opposants = 200.

Les **arguments contre** l'arrêté vélo ont sensiblement plus fortement divisé les camps du oui et du non. 77 pour cent des opposantes et opposants ont soutenu l'argument d'opposition selon lequel le réseau suisse des voies cyclables serait d'ores et déjà excellent et qu'un article constitutionnel ne serait donc pas nécessaire. Seuls un cinquième des partisanes et partisans partageaient cet avis.

L'argument selon lequel les voies cyclables relèveraient de la compétence des communes et des cantons et que la Confédération ne devrait pas s'en mêler a également été accueilli de façon contrastée par l'électorat. 78 pour cent des opposantes et opposants ont soutenu cet argument, tandis que seul un tiers du camp du oui était de cet avis. Les partisanes et partisans qui s'identifient au PS ou aux Verts ont été particulièrement critiques face à cet argument, tandis que les sympathisantes et sympathisants des partis bourgeois de droite (PDC, PLR, UDC) ont plus fortement soutenu cette préoccupation d'ordre réglementaire, avec des taux d'approbation de plus de 40%.

En troisième position, l'argument d'opposition selon lequel il serait injuste de donner plus de place au vélo au détriment des autres modes de transport a obtenu le plus faible soutien. Seule la moitié des opposantes et opposants et un cinquième des partisanes et partisans ont soutenu cet argument. En revanche, le taux d'approbation de cet argument s'est sans surprise élevé à 76 pour cent parmi les opposantes et opposants qui justifiaient leur décision de vote principalement par un malaise à l'égard des cyclistes.

5. L'initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques »

Le contexte

L'initiative pour des aliments équitables déposée par les Verts voulait inscrire dans la Constitution la responsabilité de la Confédération de renforcer l'offre de denrées alimentaires produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, de même que dans des conditions de travail équitables. Les denrées alimentaires importées devaient par principe également être conformes aux standards suisses. L'initiative prévoyait de plus que la Confédération prenne des mesures contre le gaspillage alimentaire, qu'elle légifère sur des dispositions complémentaires relatives à l'autorisation et à la déclaration des produits, qu'elle promeuve la production et la commercialisation de denrées alimentaires issues de la production régionale et saisonnière, de même qu'elle obtienne la possibilité de réguler l'octroi de contingents tarifaires et de moduler les droits de douane.

Le Conseil fédéral a recommandé au parlement de rejeter l'initiative populaire, en renvoyant notamment aux engagements internationaux de la Suisse. Les deux chambres ont nettement rejeté l'initiative : le Conseil national s'est prononcé contre l'initiative pour des aliments équitables par 139 voix contre 37, tandis que le Conseil des Etats l'a rejetée à 34 voix contre une. Seuls les membres du groupe parlementaire des Verts ont soutenu l'objet à l'unanimité. Par ailleurs, les parlementaires du camp rose-vert ne sont pas parvenus à contrer l'initiative avec au moins un contre-projet face à la résistance des majorités parlementaires bourgeoises.

Durant la campagne de votation, l'initiative populaire a reçu le soutien du PS, des Verts, du PST-POP, du PEV et de sections isolées de partis bourgeois en Suisse romande.¹² Le camp d'opposition à l'initiative pour des aliments équitables était constitué de l'UDC, du PLR, du PDC, du PBD et des grandes organisations faïtières économiques (Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers). En revanche, les Vert'libéraux, l'Union suisse des paysans et l'Union syndicale suisse ont opté pour la liberté de vote.

Selon des sondages, le soutien à l'initiative a diminué de façon continue tout au long de la campagne, qui n'a que guère fait de vagues.¹³ L'objet a été rejeté le 23 septembre 2018 avec un taux d'acceptation de 38,7 pour cent. L'initiative pour des aliments équitables a été toutefois largement soutenue en Suisse romande, puisque seuls les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, et du Jura l'ont acceptée.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

L'analyse des facteurs d'influence individuels de la décision de vote indique tout d'abord que les caractéristiques socio-démographiques n'ont joué qu'un rôle secondaire. L'âge s'est toutefois manifesté comme une exception importante. Le soutien de l'initiative pour des aliments équitables a tendanciellement diminué avec l'augmentation de l'âge. Comme le montre le tableau 5-1, le taux d'approbation le plus élevé (54%) s'est cependant manifesté non pas dans la plus jeune catégorie d'âge (18-29 ans), mais chez les 30-39 ans. A l'inverse, l'initiative des Verts a eu peu de succès auprès des plus de 70 ans, avec un taux d'acceptation de seulement 28 pour cent.¹⁴

¹² Dans le canton de Vaud, le PDC, le PBD et l'UDC ont recommandé l'acceptation de l'initiative. Il en a été de même pour le PBD dans le canton de Fribourg, et le PDC dans le canton du Jura. Par ailleurs, les Vert'libéraux ont également soutenu l'initiative pour des aliments équitables dans les cantons de Saint-Gall et Neuchâtel.

¹³ Cf. les sondages de tendances de la SSR (<https://www.gfsbern.ch/de-ch/Detail/category/srg-trendumfragen>) et les sondages électoraux de Tamedia (<https://www.tamedia.ch/fr/sondage>).

¹⁴ Le niveau de formation a également été d'une certaine importance. Les personnes qui ont terminé leurs études par un apprentissage ont notamment accordé un faible soutien à l'initiative, avec seulement un tiers d'acceptation. En revanche, les taux d'approbation parmi les trois autres catégories de niveau de formation n'ont pas été significativement différents du taux d'acceptation final enregistré pour l'initiative pour des aliments équitables.

Par ailleurs, le niveau de revenu n'a pas eu d'effet systématique sur le comportement de vote. Bien que durant la campagne de votation les opposantes et opposants à l'initiative avaient vivement mis en garde contre un risque d'une augmentation des prix des denrées alimentaires, les catégories inférieures de niveau de revenu n'ont pas plus fortement rejeté l'objet comparativement aux catégories plus aisées.

Tableau 5-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	39	830	
Statut professionnel			V = 0,18***
Indépendant-e	43	65	+/-12,1
Employé-e	45	352	+/-5,2
Autres personnes actives	25	18	+/-20,7
Personnes inactives en formation	58	35	+/-16,6
Personnes inactives à la retraite	29	313	+/-5,0
Femme/homme au foyer	30	35	+/-15,4
Autres personnes inactives	21	12	+/-24,2
Age			V = 0,16**
18 à 29 ans	42	70	+/-11,6
30 à 39 ans	54	59	+/-12,8
40 à 49 ans	45	106	+/-9,5
50 à 59 ans	41	191	+/-7,0
60 à 69 ans	37	154	+/-7,7
70 ans et plus	28	250	+/-5,6
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,11*
Sans formation post-obligatoire	48	69	+/-11,9
Formation professionnelle initiale/apprentissage	33	317	+/-5,2
Maturité/formation professionnelle supérieure	39	176	+/-7,2
Haute école spécialisée/université/EPF	44	267	+/-6,0

Les positionnements politiques ont été nettement plus déterminants dans la décision de vote que les facteurs socio-démographiques (tableau 5-2). Des différences significatives apparaissent au niveau de la sympathie politique. De manière générale, les votantes et votants ont suivi les recommandations de vote de leur parti le plus proche. Ainsi, les sympathisantes et sympathisants des Verts et du PS ont soutenu l'initiative pour des aliments équitables à une large majorité. Les partisans et partisans des Verts ont toutefois plus fortement approuvé l'objet que ceux du PS (83% contre 65%). Ce résultat n'est pas surprenant dans ce contexte, puisque d'une part l'initiative populaire émanait des rangs des Verts, et d'autre part des figures de proue du PS ont à plusieurs reprises exprimé des réticences face au texte de l'initiative durant les délibérations parlementaires et la campagne de votation. Le Conseiller fédéral Alain Berset (PS) a ainsi notamment recommandé le rejet de l'initiative au nom du Conseil fédéral, en tant que chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) compétent en la matière. Du côté des sympathisantes et sympathisants des grands partis bourgeois, l'initiative pour des aliments équitables a été nettement rejetée, avec un taux de refus variant entre 78 pour cent (PDC) et 87 pour cent (PLR). Les sympathisantes et sympathisants des Vert'libéraux étaient quant à eux divisés avec un taux d'acceptation de 42 pour cent, ce qui s'explique par le fait que le parti avait opté pour la liberté de vote.

Par ailleurs, la décision de vote a été influencée par les attitudes en termes de valeurs. Les personnes qui favorisent la protection de l'environnement face à la prospérité économique se sont prononcées à une courte majorité en faveur de l'initiative (56%). Les taux d'acceptation ont été sensiblement plus faibles chez les personnes exprimant des valeurs partagées sur cette question (23%) ou celles qui favorisent la prospérité économique (26%). Les attitudes face à la séparation entre l'Etat et le marché économique ont également été un facteur explicatif central de la décision de vote. Les votantes et votants qui privilégient une intervention de l'Etat dans l'économie ont majoritairement soutenu l'initiative (64%). En revanche, les personnes qui favorisent la concurrence de marché ont rejeté l'objet dans des proportions encore plus importantes (75%).¹⁵

Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	39	830	
Sympathie politique			V = 0,47***
PLR	13	173	+/-5,1
PDC	22	77	+/-9,3
PS	65	151	+/-7,6
UDC	17	100	+/-7,5
PVL	42	54	+/-13,3
Les Verts	83	68	+/-8,9
Autre parti	46	59	+/-12,8
Aucun parti	35	138	+/-8,0
Comportement du consommateur : Achat d'aliments issus de la production équitable et biologique			V = 0,40***
Enormément attention	61	179	+/-7,2
Très attention	48	309	+/-5,6
Moyennement attention	17	249	+/-4,6
Peu attention	12	53	+/-8,8
Pas du tout attention	6	33	+/-8,2
Valeur : protection de l'environnement vs. prospérité économique			V = 0,34***
Protection de l'environnement plus importante	56	398	+/-4,9
Valeur partagée	23	317	+/-4,6
Prospérité économique plus importante	26	81	+/-9,6
Valeur : intervention de l'Etat vs. concurrence			V = 0,29***
Davantage d'intervention de l'Etat dans l'économie	64	167	+/-7,3
Valeur partagée	40	323	+/-5,3
Davantage de concurrence sur le marché	25	282	+/-5,0

¹⁵ Un résultat similaire est apparu relativement à la confiance envers l'économie suisse : plus cette dernière augmentait, plus le taux d'acceptation de l'initiative pour des aliments équitables diminuait. Les attitudes face à l'économie ont ainsi été d'une certaine importance, tandis que la confiance dans le Conseil fédéral n'a joué aucun rôle dans la prise de décision face à cet objet.

Enfin, les habitudes de consommation ont également influencé le comportement de vote. Etant donné que l'initiative pour des aliments équitables mettait l'accent sur la production durable des denrées alimentaires, une question supplémentaire a été posée dans le cadre de cette étude. Les personnes interrogées ont ainsi été invitées à indiquer dans quelle mesure la provenance d'une production équitable et biologique fait généralement partie de leurs critères de choix dans l'achat de denrées alimentaires. Le taux d'acceptation de l'initiative a nettement augmenté plus les personnes indiquaient tenir compte de tels facteurs. La proportion de oui chez les personnes qui n'y faisaient pas du tout attention n'a été que de six pour cent. Parmi les personnes qui faisaient très attention à favoriser des denrées alimentaires issues de la production équitable et biologique, le taux d'acceptation de l'initiative a été environ dix fois plus élevé (61%).

Les motivations

Les raisons principales de l'acceptation ou du rejet de l'initiative pour des aliments équitables ont été récoltées par une question ouverte, codées manuellement et rassemblées en catégories. Les tableaux suivants indiquent la fréquence à laquelle chaque motif a été invoqué en premier (première raison mentionnée ou raison principale) et la fréquence à laquelle il a dans l'ensemble été mentionné (toutes les mentions).

L'initiative pour des aliments équitables a fait honneur à son nom officiel, « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques ». Comme le montre le tableau 5-3, ce sont les **motifs d'acceptation** de la catégorie *Environnement et durabilité* qui ont dominé, suivis par ceux des catégories *Considérations sociales et équité* et *Denrées alimentaires saines et de qualité*. 29 pour cent des partisans et partisanes de l'initiative ont spontanément souligné une motivation environnementale comme raison principale de leur décision de vote. Dans l'ensemble, c'est même plus de la moitié (56%) des partisans et partisanes qui ont invoqué un tel motif (toutes les mentions). Parmi ces motivations environnementales, le souhait d'une plus large offre de denrées alimentaires produites de façon durable a été l'argument le plus fréquemment invoqué (11% de toutes les raisons principales).

Près d'une personne sur cinq a mentionné comme raison principale de son acceptation le souhait que la production et la commercialisation de denrées alimentaires deviennent plus socialement responsables et plus équitables. Pour 12 pour cent des partisans et partisanes de l'initiative, c'est la promotion de denrées alimentaires plus saines et de meilleure qualité qui se plaçait au premier plan de leur décision de vote. Des différences importantes entre régions linguistiques se sont manifestées dans ces deux catégories de motivations ci-dessus. En effet, les motivations d'acceptation relevant de la catégorie *Considérations sociales et équité* ont été nettement plus importantes en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et italienne. A l'inverse, la promotion de denrées alimentaires plus saines et de meilleure qualité a été une motivation sensiblement plus présente en Suisse romande et italienne qu'en Suisse alémanique.¹⁶ Les autres enjeux principaux de l'initiative ont été comparativement peu mentionnés, notamment le fait que les produits agricoles importés devraient répondre aux mêmes standards que les denrées alimentaires produites en Suisse, ou encore le fait que les méthodes de production et les conditions d'élevage devraient être mieux déclarées. Des motivations générales et éloignées du contenu de l'initiative ont également été souvent mentionnées (12% des premières raisons mentionnées). Cette catégorie comportait notamment des déclarations telles que « c'est une bonne chose » ou « il faut enfin faire quelque chose ». En outre, neuf pour cent des personnes interrogées n'ont pas été en mesure d'indiquer de raison pour leur acceptation de l'initiative.

¹⁶ En Suisse alémanique, 22 pour cent des partisans et partisanes de l'initiative ont invoqué comme raison principale de leur décision de vote une motivation relative à des considérations sociales et d'équité. Cette proportion a été de 13 pour cent en Romandie, et de seulement deux pour cent en Suisse italienne. En revanche, la qualité des denrées alimentaires et les considérations de santé ont joué un rôle secondaire dans la décision de vote des Suisses alémaniques. Seuls huit pour cent de leurs premières mentions relevaient de tels arguments. Cette proportion a été significativement plus élevée en Suisse italienne et en Romandie, avec respectivement 16 et 19 pour cent des premières raisons mentionnées.

Tableau 5-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Environnement et durabilité	29		56	
Produits plus respectueux de l'environnement	11	36	16	54
Promotion des denrées alimentaires locales	7	23	14	45
Protection des animaux	2	8	6	19
Autre raison relative à l'environnement (arrêter le gaspillage alimentaire, contre les pesticides, etc.)	9	31	20	67
Considérations sociales et équité	18	59	28	92
Denrées alimentaires saines et de qualité	12	40	17	56
Protectionnisme commercial (réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger, standards suisses appliqués aux produits d'importation, contre le libre-échange, etc.)	7	22	10	33
Soutien de l'agriculture suisse	6	20	11	35
Généralités (Il faut faire quelque chose, c'est une bonne chose, etc.)	12	40	15	48
Motifs divers (notamment : meilleure information et contrôle)	3	9	6	21
Recommandations (Partis, associations, autres)	3	9	5	16
Fausse réponse / erreur / confusion	2	7	2	7
Ne sait pas / pas de réponse	9	29	9	29
Total	100	331	158	522

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

Le **motif de rejet** le plus important, avec 16 pour cent des premières réponses (et un quart de l'ensemble des raisons mentionnées), a été la peur qu'une acceptation de l'initiative pour des aliments équitables mène à une augmentation des prix des denrées alimentaires (tableau 5-4). Tant en Suisse alémanique qu'en Romandie, c'est l'argument du coût qui a le plus convaincu : avec 16 pour cent en Suisse alémanique et 13 pour cent en Suisse romande, il a été l'argument principal contre l'initiative le plus souvent invoqué.

En revanche, c'est l'argument selon lequel la Suisse ferait déjà suffisamment relativement aux produits écologiques et équitables et que l'initiative serait donc inutile qui a le plus convaincu en Suisse italienne (21%). Dans l'ensemble, cette opinion a été partagée par un cinquième des opposantes et opposants à l'initiative (ensemble des raisons mentionnées). 14 pour cent ont motivé leur rejet de l'initiative avant tout par un rejet des contraintes et de réglementations supplémentaires. Cette catégorie de motivations comportait en particulier l'argument selon lequel les consommatrices et consommateurs ne devraient pas être mis sous tutelle, et que la liberté de choix dans l'achat de denrées alimentaires devrait donc être protégée. Par ailleurs, 14 pour cent des opposantes et opposants à l'initiative ont invoqué le maintien des relations commerciales avec l'étranger comme motivation principale de leur décision de vote. Cette catégorie comprenait des arguments tels que « les standards suisses ne sont pas applicables à l'étranger », « pour le libre-échange » ou « nos accords internationaux ne doivent pas être mis en danger ».

11 pour cent des opposantes et opposants à l'initiative pour des aliments équitables ont indiqué avoir rejeté l'initiative principalement parce qu'ils s'opposaient à de nouvelles interventions étatiques relatives à l'agriculture et que la mise en œuvre de l'initiative aurait mené à plus de bureaucratie.¹⁷ En plus des arguments généraux éloignés du contenu de l'initiative, les recommandations de vote ont également revêtu une importance relativement grande : une personne sur dix a orienté sa décision de vote selon la recommandation d'un acteur politique (par exemple Conseil fédéral, partis ou associations) ou d'une personne proche. La moitié des personnes dans cette catégorie ont indiqué avoir suivi la recommandation de rejet du Conseil fédéral et du Parlement. Ici encore, des différences marquées se sont manifestées entre les régions linguistiques : tandis que seuls sept pour cent des opposantes et opposants se sont principalement fiés à des recommandations de vote en Suisse alémanique, cette proportion était plus de deux fois supérieure en Suisse romande (17%) et en Suisse italienne (20%). Enfin, neuf pour cent des opposantes et opposants à l'initiative pour des aliments équitables n'ont pas été à même d'indiquer de raison pour leur décision de vote, proportion identique à celle enregistrée du côté des partisans et partisanes de l'initiative.

Tableau 5-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Augmentation des prix des denrées alimentaires	16	79	24	121
Inutile (objectifs de l'initiative déjà atteints, la Suisse fait déjà assez pour les aliments écologiques, l'initiative n'a pas sa place dans la Constitution, etc.)	15	75	19	95
Contre les contraintes et les réglementations (en particulier contre la mise sous tutelle des consommatrices et consommateurs)	14	70	19	97
Commerce avec l'étranger (les standards suisses ne sont pas applicables à l'étranger, pour le libre-échange, ne pas mettre en danger les accords internationaux, etc.)	14	68	21	105
Contre l'intervention étatique et la bureaucratie	11	53	14	69
Généralités (ça ne marche pas, c'est trop radical, etc.)	10	50	12	60
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	10	48	11	54
Motifs divers	1	7	2	9
Fausse réponse / erreur / confusion	<1	3	1	6
Ne sait pas / pas de réponse	9	46	9	46
Total	100	499	132	661

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

¹⁷ Cette motivation de refus n'a toutefois joué pratiquement aucun rôle dans la décision des opposantes et opposants en Suisse romande et en Suisse italienne, avec respectivement seulement quatre et deux pour cent de mention comme raison principale. En revanche, 12 pour cent des opposantes et opposants l'ont invoquée comme raison principale de leur rejet de l'initiative en Suisse alémanique.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables à l'initiative pour des aliments équitables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (tableau 5-5). L'analyse montre que l'ensemble des **arguments en faveur de l'initiative** étudiés ont convaincu une nette majorité non seulement de l'ensemble des personnes ayant participé à la votation, mais également de ses opposantes et opposants. Bien que l'initiative pour des aliments équitables ait été nettement rejetée avec 61,3 pour cent de refus, ses préoccupations principales ont rencontré un très fort succès auprès de l'électorat.

Dans l'ensemble, quatre cinquièmes des personnes interrogées ayant participé à la votation soutenaient la revendication d'une plus large offre de denrées alimentaires produites régionalement. En plus d'un soutien de 92 pour cent des partisans et partisans de l'initiative, 71 pour cent de ses opposantes et opposants ont également appuyé cette revendication. Les partisans et partisans ont soutenu pratiquement unanimement (94%) l'argument selon lequel les produits agricoles importés devraient respecter les mêmes exigences sociales et écologiques que les denrées alimentaires produites en Suisse. Par ailleurs, deux tiers des opposantes et opposants partageaient également cette opinion. La revendication d'une interdiction de la viande et des œufs issus des élevages en batterie a reçu un soutien légèrement plus modéré mais toujours majoritaire, et ce tant dans le camp du oui que du non (respectivement 87% et 61% d'accord).

Une majorité des votantes et votants a soutenu les trois arguments proposés en faveur de l'initiative et ce de part et d'autre de l'échiquier politique gauche-droite, dans l'ensemble de différentes sympathies politiques et des régions linguistiques, de même que dans toutes les classes d'âge, de revenu et de niveau de formation. Néanmoins, le taux de soutien des arguments a tendancielleme nt diminué de la gauche à la droite de l'échiquier politique.¹⁸ En outre, ces arguments en faveur de l'initiative ont enregistré des taux d'acceptation plus élevés en Suisse romande et italienne qu'en Suisse alémanique.

Pour quelles raisons l'initiative pour des aliments équitables a-t-elle été rejetée, si ses préoccupations principales ont été soutenues par une majorité (souvent marquée) dans tous les groupes de critères étudiés? Une analyse plus approfondie des motivations de vote présentées dans le chapitre précédent fournit des explications supplémentaires quant à cette question. La comparaison des opposantes et opposants qui ont rejeté les arguments en faveur de l'initiative avec ceux qui les ont soutenus suggère le constat suivant : parmi les personnes qui ont rejeté les arguments en faveur de l'initiative, la raison principale de refus qui a dominé a été l'argument selon lequel l'initiative serait inutile, puisque la Suisse en ferait déjà assez concernant des produits respectueux de l'environnement et socialement responsables et que les revendications de l'initiative seraient déjà atteintes. Cette motivation a plus rarement été mentionnée par les opposantes et opposants qui soutenaient les arguments en faveur de l'initiative. Dans ce groupe, c'est la peur d'une augmentation des prix des denrées alimentaires qui s'est classée en première place des raisons de rejet de l'initiative. De même, comparativement au premier groupe, la difficulté de mise en œuvre de l'initiative à l'étranger (cf. catégorie « Commerce avec l'étranger » dans le tableau 5-4) a été plus souvent spontanément mentionnée comme motivation du refus de l'initiative dans le second groupe.

Ainsi, le rejet de l'initiative pour des aliments équitables n'a pas été un vote contre les revendications des initiates et initiateurs. Au contraire, ces dernières ont été largement soutenues, et ce même par une majorité des opposantes et opposants. Cependant, ce sont la peur d'une augmentation des prix des denrées alimentaires et un doute quant à la praticabilité de la mise en œuvre de l'initiative qui l'ont emporté dans la décision de vote.

¹⁸ Tandis que les votantes et votants qui se positionnent tout à gauche de l'axe politique ont soutenu à 95 pour cent la revendication que les produits agricoles importés devraient respecter les mêmes standards que les produits suisses, cette proportion était encore de 62 pour cent tout à droite de l'échiquier politique. La comparaison des sympathisantes et sympathisants de différents partis reflète plus ou moins la même tendance. Les partisans et partisans des Verts ont soutenu une interdiction de la viande et des œufs issus des élevages en batterie par un taux record de 98 pour cent. Le soutien le plus faible envers cet argument est venu des sympathisantes et sympathisants de l'UDC, qui l'ont cependant tout de même majoritairement soutenu.

Tableau 5-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Nous avons besoin de davantage d'aliments produits régionalement dans nos magasins. »	Total	79	20	1
	Partisans	92	7	0
	Opposants	71	28	1
« Il faut appliquer aux produits agricoles d'importation les mêmes exigences sociales et écologiques que celles appliquées aux aliments de production suisse. »	Total	76	22	2
	Partisans	94	5	1
	Opposants	65	33	2
« La viande et les œufs issus des élevages en batterie devraient être interdits. »	Total	71	27	2
	Partisans	87	11	2
	Opposants	61	37	1
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Les consommatrices et consommateurs suisses sont responsables. On ne doit pas les forcer à acheter des denrées alimentaires équitables et respectueuses de l'environnement. »	Total	66	32	2
	Partisans	34	64	2
	Opposants	86	11	2
« Les denrées alimentaires sont déjà plus chères en Suisse qu'à l'étranger. Il faut empêcher que l'écart de prix ne se renforce encore. »	Total	64	34	3
	Partisans	39	57	4
	Opposants	79	19	2
« L'initiative est inutile car, aujourd'hui déjà, la production des aliments est soumise à des exigences strictes en matière de protection des humains, des animaux et de l'environnement. »	Total	59	38	3
	Partisans	18	79	3
	Opposants	85	12	2

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 79 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 92 % de tous les partisans et 71 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel nous avons besoin de davantage d'aliments produits régionalement dans nos magasins. Cet argument a été rejeté par 20 % de tous les votantes et votants, alors que 1 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 830, partisans = 331, opposants = 499.

Contrairement aux arguments en faveur de l'initiative, les **arguments de rejet de l'initiative** qui ont été proposés aux personnes ayant pris part à la votation ont plus fortement polarisé les camps du oui et du non. Deux tiers de l'ensemble des votantes et votants ont soutenu l'argument selon lequel les consommatrices et consommateurs suisses ne devraient pas être contraints d'acheter des denrées alimentaires respectueuses de l'environnement et socialement responsables. Parmi les partisans et partisans de l'initiative, une personne sur trois était également contre une telle mise sous tutelle. Cet argument a reçu le soutien le plus fort de la part des sympathisantes et sympathisants du PDC et de l'UDC (83% d'accord), tandis que les sympathisantes et sympathisants des Verts l'ont rejeté à 72 pour cent. Les partisans et partisans du PS ont quant à eux été divisés sur cette question (50% pas d'accord, 48% d'accord, 2% ne sait pas).

Un des arguments principaux des opposantes et opposants à l'initiative était que les différences de prix des denrées alimentaires entre la Suisse et l'étranger augmenteraient encore suite à une acceptation de l'initiative. Quatre opposantes et opposants sur cinq soutenaient l'idée qu'une telle augmentation des prix des denrées alimentaires devait être évitée. Cet argument a également trouvé un certain soutien auprès des partisans et partisans de l'initiative, avec deux personnes sur cinq qui le soutenaient. Les votantes et votants interrogés se sont d'autant plus exprimés en accord avec cet argument de rejet plus ils se positionnaient à droite sur l'axe politique gauche-droite. L'argument a cependant également convaincu une majorité des partisans et partisans du PS et des partis du centre ainsi que des personnes sans sympathie politique.

L'argument qui a le plus fortement influencé la décision de vote a été celui selon lequel des exigences strictes existeraient aujourd'hui déjà en matière de protection de l'environnement, des animaux et des êtres humains dans la production de denrées alimentaires, et que l'initiative serait donc inutile. Cet argument de refus de l'initiative a divisé les camps du oui et du non : tandis que quatre personnes sur cinq l'ont rejeté au sein du camp du oui, 85 pour cent des opposantes et opposants à l'initiative l'ont soutenu. Du côté de la gauche politique, les personnes ayant pris part à l'initiative ont rejeté l'argument, alors que la droite l'a clairement soutenu. De plus, cet argument n'a pas majoritairement convaincu les sympathisantes et sympathisants des Verts, du PS et des Vert'libéraux, tandis que dans les rangs du PDC, du PLR et de l'UDC il a nettement été approuvé. L'acceptation de l'initiative pour des aliments équitables dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et du Jura s'explique en partie par le fait qu'une majorité de 56 pour cent des romandes et romands interrogés considéraient que les exigences actuelles en matière de protection de l'environnement, des êtres humains et des animaux n'étaient pas suffisantes. En revanche, respectivement 64 pour cent des votantes et votants en Suisse alémanique et 77 pour cent en Suisse italienne considéraient les standards sociaux et écologiques actuels relatifs à la production de denrées alimentaires comme étant suffisants.

6. Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »

Le contexte

L'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire revendiquait un changement de direction de la politique agricole suisse. Lancée par le syndicat agricole romand Uniterre et 70 autres organisations, l'initiative réclamait un rôle plus actif de la Confédération vis-à-vis du secteur agricole suisse, au moyen d'une série de mesures. Le texte détaillé de l'initiative prévoyait entre autres la préservation des surfaces cultivables, une augmentation du nombre de personnes actives dans l'agriculture, une interdiction des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture, ainsi que le prélèvement de droits de douane sur les produits d'importation qui ne respecteraient pas les standards écologiques et sociaux suisses.

Sur recommandation du Conseil fédéral, le Parlement a rejeté l'initiative populaire par 146 voix contre 23, après qu'un contre-projet ait échoué au Conseil national. L'initiative n'a pu compter que sur le soutien des Verts et d'une partie du groupe parlementaire du PS. Le verdict a été encore plus net au Conseil des Etats, avec 37 voix contre une. Seul le représentant des Verts s'est positionné en faveur de l'initiative.

Dans l'ensemble, les partis bourgeois (UDC, PLR, PDC et PBD) et ceux du centre (Vert'libéraux et PEV), de même que les grandes organisations faitières économiques (Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers) ont recommandé le rejet de l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire.¹⁹ En revanche, les partis de la gauche (PS, Verts et PST/POP) ont soutenu son acceptation.²⁰ L'Union suisse des paysans et l'Union syndicale suisse ont quant à elles opté pour la liberté de vote.

Dans les débats publics, l'initiative est restée dans l'ombre de l'initiative pour des aliments équitables.²¹ L'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire a été nettement rejetée, avec un taux d'acceptation lors de la votation du 23 septembre de seulement 31,6 pour cent. Elle a toutefois rencontré un écho favorable en Suisse romande, avec des taux d'acceptation majoritaires dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et du Jura.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Précédant l'analyse des déterminants du comportement de vote relatif à l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire, il y a lieu de noter que près de neuf personnes sur dix ont voté de façon identique à l'initiative pour des aliments équitables (89%). Près de 60 pour cent des votantes et votants ont refusé les deux objets, tandis que 29 pour cent les ont tous deux acceptés. Les autres personnes ayant pris part à la votation ont différencié leur vote, en favorisant plus fréquemment une acceptation de l'initiative pour des aliments équitables en parallèle d'un refus de l'initiative pour la souveraineté alimentaire (9%) qu'inversement (3%).

¹⁹ Tant le PDC que le PBD ont toutefois soutenu l'initiative dans le canton de Genève.

²⁰ Du côté de la gauche politique, différentes sections se sont écartées des positions de leur parti. Ainsi, les socialistes des cantons de Lucerne, Uri, des Grisons et de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, de même que les Verts des cantons de Glaris et des Grisons, se sont prononcés contre l'initiative.

²¹ Cf. l'outil d'analyse des votations de l'Institut de recherche sur la sphère publique et la société (fög) de l'Université de Zürich quant à la résonance médiatique (Source : https://www.foeq.uzh.ch/dam/jcr:75a1cdcc-b4cb-40cb-ba4b-c803a4740a40/Abstimmungsmonitor_September_2018.pdf).

Comme le montre le tableau 6-1, deux critères socio-démographiques ont été pertinents dans l'explication de la décision de vote quant à l'initiative pour la souveraineté alimentaire. Premièrement, en ce qui concerne le statut professionnel, les retraitées et retraités se sont montrés particulièrement critiques vis-à-vis de cet objet de votation. En effet, trois personnes à la retraite sur quatre ont déposé un non dans l'urne.²² Deuxièmement, des différences relatives au genre se sont également manifestées. L'initiative a reçu un soutien légèrement plus élevé de la part des femmes (36%) que des hommes (28%). Ce *gender gap* pourrait être lié au contenu de l'initiative. L'expérience empirique montre que les femmes tendent à soutenir plus fortement les interventions étatiques et les questions écologiques que les hommes. Or, dans le cas de l'initiative pour la souveraineté alimentaire, ces deux aspects étaient au cœur de l'objet soumis au vote.

Tableau 6-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	32	786	
Statut professionnel			V = 0,14*
Indépendant-e	40	61	+/-12,4
Employé-e	35	337	+/-5,1
Autres personnes actives	11	17	+/-15,4
Personnes inactives en formation	45	31	+/-17,8
Personnes inactives à la retraite	26	301	+/-4,9
Femme/homme au foyer	24	31	+/-15,3
Autres personnes inactives	32	8	+/-34,6
Sexe			V = 0,08*
Hommes	28	425	+/-4,3
Femmes	36	361	+/-5,0

En ce qui concerne les critères politiques, la décision de vote a tout d'abord été fortement influencée par la sympathie politique. Les sympathisantes et sympathisants des partis bourgeois ont clairement rejeté l'initiative, bien que des différences significatives se soient manifestées. Les partisans et partisans du PLR ont ainsi nettement plus fortement rejeté l'initiative (92%) que ceux du PDC (76%). En outre, les partisans et partisans des Verts/libéraux ont rejeté l'initiative dans des proportions similaires à ceux du PDC. Comme le laissaient présager les recommandations de vote des partis, les taux d'acceptation de l'initiative ont été nettement plus élevés du côté de la gauche politique. Les sympathisantes et sympathisants du PS se sont toutefois montrés divisés, avec un taux d'acceptation de 55 pour cent. L'initiative pour la souveraineté alimentaire a atteint une majorité statistiquement significative uniquement auprès des partisans et partisans des Verts, avec environ sept personnes sur dix qui l'ont acceptée.

Par conséquent, il n'est pas surprenant que des variations marquées se soient également manifestées sur l'axe politique gauche-droite. L'initiative a été très fortement rejetée à droite (87%) et tout à droite (85%) de l'échiquier politique, et le centre l'a nettement écartée (77%). Elle a en revanche reçu un bien plus grand soutien à gauche et surtout tout à gauche de l'axe politique, avec des taux d'acceptation de respectivement 49 et 71 pour cent.

²² Il convient de noter que l'âge n'a pas eu d'effet significatif sur la décision de vote quant à l'initiative pour la souveraineté alimentaire, contrairement à celle pour des aliments équitables. La catégorie résiduelle de l'ensemble de la population active s'est également avérée non-significative.

Tableau 6-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	32	786	
Sympathie politique			V = 0,42***
PLR	8	171	+/-4,2
PDC	24	73	+/-9,9
PS	55	142	+/-8,2
UDC	18	97	+/-7,6
PVL	27	51	+/-12,2
Les Verts	71	61	+/-11,4
Autre parti	31	58	+/-12,0
Aucun parti	29	127	+/-7,9
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,41***
Tout à gauche (0-2)	71	72	+/-10,6
Gauche (3,4)	49	162	+/-7,7
Centre (5)	23	273	+/-5,0
Droite (6,7)	13	180	+/-5,0
Tout à droite (8-10)	15	77	+/-8,0
Valeur : protection de l'environnement vs. prospérité économique			V = 0,28***
Protection de l'environnement plus importante	46	377	+/-5,0
Valeur partagée	20	298	+/-4,5
Prospérité économique plus importante	21	75	+/-9,3
Valeur : intervention de l'Etat vs. concurrence			V = 0,28***
Davantage d'intervention de l'Etat dans l'économie	53	161	+/-7,7
Valeur partagée	33	307	+/-5,3
Davantage de concurrence sur le marché	18	261	+/-4,6

Par ailleurs, le comportement de vote a également été influencé par les systèmes de valeurs. Premièrement, c'est le contraste entre écologie et économie qui s'est démarqué. Le taux d'acceptation de l'initiative parmi les personnes qui favorisent la protection de l'environnement face à la prospérité économique s'est élevé à tout de même 46 pour cent, alors que cette proportion était de seulement environ 20 pour cent parmi le reste de l'électorat. D'autre part, la traditionnelle ligne de conflit en matière économique entre l'Etat et le marché s'est révélée déterminante. Les votantes et votants qui favorisent une intervention étatique dans l'économie ont été nettement divisés, avec un taux d'acceptation de l'initiative de 53 pour cent. En revanche, les personnes qui favorisent la concurrence de marché ont peu soutenu l'initiative, avec un taux d'acceptation de seulement 18 pour cent.²³

²³ Comme avec l'initiative pour des aliments équitables, le taux d'acceptation de l'initiative pour la souveraineté alimentaire a diminué avec l'augmentation de la confiance envers l'économie suisse.

Les motivations

Comme pour les deux autres objets, il a été demandé aux votantes et votants d'indiquer les raisons principales de leur décision de vote quant à l'initiative pour la souveraineté alimentaire. Les tableaux suivants représentent une synthèse de la fréquence à laquelle une motivation donnée a été mentionnée en premier (premières raisons mentionnées ou raison principale) et dans l'ensemble (toutes les raisons mentionnées) au sein des camps du oui et du non.

Il en ressort tout d'abord que les personnes interrogées ont souvent invoqué la même raison principale d'acceptation ou de rejet que pour l'initiative pour des aliments équitables. Un quart des personnes qui ont voté de façon identique pour les deux initiatives relatives à la politique agricole ont mentionné la même raison principale pour les deux objets de votation. Cette proportion était légèrement plus élevée chez les personnes qui ont rejeté les deux objets (26%) que chez celles qui les ont tous deux soutenus (21%). Une part importante de l'électorat n'a donc pas différencié entre les deux objets de votation.

Comme pour l'initiative pour des aliments équitables, ce sont également des préoccupations relevant de la catégorie *Environnement et durabilité* qui ont été en première place des **motivations d'acceptation** de l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire. Un quart des partisans et partisanes de l'initiative ont invoqué un tel motif comme raison principale de leur acceptation, et dans l'ensemble presque la moitié ont mentionné un tel argument parmi les raisons de leur décision de vote (toutes les raisons mentionnées). Contrairement à l'initiative pour des aliments équitables, la revendication principale pour les partisans et partisanes dans cette catégorie de motivations n'était cependant pas que les denrées alimentaires soient produites de façon plus écologique. Il était plutôt question que la distance entre les lieux de production et les consommatrices et consommateurs soit réduite, et que par conséquent davantage de produits agricoles locaux et régionaux soient produits et les distances d'acheminement soient raccourcies.

En deuxième place, ce sont les arguments relatifs à un plus fort *Soutien de l'agriculture suisse* qui sont ressortis, avec 14 pour cent des premières mentions. Parmi ceux-ci ont été mentionnées en particulier des déclarations telles que « le déclin de l'agriculture doit être empêché », « nous devons soutenir nos paysans » ou « l'agriculture suisse doit être protégée ». Cette motivation a été la raison principale la plus mentionnée en Suisse romande avec 16 pour cent, tandis qu'elle a été mentionnée par 13 pour cent en Suisse italienne et 12 pour cent en Suisse alémanique.

La catégorie *Protectionnisme commercial* a été plus importante dans le cas de l'initiative pour la souveraineté alimentaire comparativement à celle pour des aliments équitables. Parmi les partisans et partisanes de l'initiative, une personne sur dix a ainsi souligné le fait que le commerce agricole avec l'étranger devrait être limité par des droits de douane plus élevés, que les produits d'importation devraient respecter les standards de production suisse ou encore que la Suisse devrait atteindre un degré d'autosuffisance plus élevé. Les arguments relatifs à des *Considérations sociales et d'équité* ont joué un rôle minime dans la décision d'acceptation de l'initiative. Bien que la revendication de salaires adéquats pour les employés et employées agricoles ainsi que celle d'une harmonisation des conditions de travail au niveau suisse faisaient partie des demandes principales du comité d'initiative, de telles motivations n'ont été invoquées que par une part minime des partisans et partisanes comme raison de leur décision de vote (4% des premières mentions et 8% de l'ensemble des raisons mentionnées). Presque un quart des partisans et partisanes de l'initiative n'ont pas été à même de justifier leur décision de vote, ce qui représente plus du double que pour l'initiative pour des aliments équitables (9%). Cela suggère que de nombreux partisans et partisanes étaient moins informés sur l'initiative pour la souveraineté alimentaire et qu'ils ont dès lors orientés leur décision de vote sur la base de leur acceptation à l'initiative pour des aliments équitables. Il est donc possible de déduire que l'initiative pour la souveraineté alimentaire est restée dans l'ombre de l'initiative pour des aliments équitables.

Tableau 6-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Environnement et durabilité	25		45	
Promotion de denrées alimentaires locales	12	32	21	55
Pour une agriculture paysanne	3	8	5	13
Autres raisons relatives à l'environnement (pour l'interdiction des OGM dans l'agriculture, plus de produits respectueux de l'environnement, etc.)	10	25	19	49
Soutien de l'agriculture suisse	14	35	18	47
Protectionnisme commercial (réduire la dépendance à l'étranger, appliquer les standards suisses aux produits d'importation, contre le libre-échange, etc.)	10	26	13	34
Considérations sociales et équité	4	11	8	22
Denrées alimentaires saines et de qualité	3	7	7	18
Généralités (il faut faire quelque chose, c'est une bonne chose, etc.)	10	25	12	31
Motifs divers	3	8	4	11
Recommandations (Partis, associations, autres)	6	15	7	19
Fausse réponse / erreur / confusion	2	6	3	7
Ne sait pas / pas de réponse	23	61	23	61
Total	100	261	140	366

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

Les **motivations du rejet** de l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire sont présentées dans le tableau 6-4. Pour cette initiative, les raisons de rejet qui ont dominé étaient différentes de celles de l'initiative pour des aliments équitables. Premièrement, les opposantes et opposants à l'initiative se sont prononcés en faveur du *Commerce avec l'étranger* dans le secteur agricole. 18 pour cent des premières mentions et près d'un quart de l'ensemble des raisons mentionnées relevaient de cette catégorie de motivations. Les arguments les plus souvent mentionnés étaient ceux selon lesquels l'offre de denrées alimentaires ne devrait pas être restreinte, ou encore que des denrées agricoles devraient pouvoir être importées de l'étranger (7% des premières mentions et 9% de l'ensemble des raisons mentionnées). En outre, de nombreux opposants et opposantes à l'initiative la considéraient comme irréalisable, puisque les standards sociaux et éthiques relatifs à la production de denrées alimentaires actuellement valables en Suisse ne seraient simplement pas applicables à l'étranger.

En deuxième place des raisons de rejet de l'initiative, ce sont des arguments contre les interventions étatiques dans l'agriculture et une bureaucratie grandissante qui sont ressortis. Il était principalement question d'un refus de subventions supplémentaires de l'agriculture, une revendication que l'Etat devrait rester en-dehors de ces questions, de même que la peur d'une augmentation des coûts administratifs relatifs aux contrôles des produits agricoles d'importation. 15 pour cent des opposantes et opposants à l'initiative ont invoqué un tel motif comme raison principale de leur décision de vote, tandis qu'un cinquième d'entre eux l'ont mentionné comme faisant partie de leurs motivations de vote.

12 pour cent des opposantes et opposants ont mentionné comme raison principale de leur vote l'argument selon lequel les revendications de l'initiative seraient déjà remplies et qu'un article constitutionnel supplémentaire n'était par conséquent pas nécessaire. Cette motivation a certes été légèrement moins centrale dans les raisons de rejet que dans le cas de l'initiative pour des aliments équitables, mais elle a tout de même été la troisième raison la plus mentionnée par les opposantes et opposants. Avec respectivement sept pour cent des premières raisons mentionnées, le rejet des contraintes et réglementations ainsi que la peur d'une augmentation des prix des denrées alimentaires ont été légèrement moins souvent invoqués parmi les motivations de rejet de l'initiative pour la souveraineté alimentaire qu'ils ne l'avaient été dans le cas de l'initiative pour des aliments équitables. Selon leurs propres déclarations, neuf pour cent des opposantes et opposants à l'initiative pour la souveraineté alimentaire ont basé leur décision avant tout sur des recommandations de vote. Comme pour l'initiative pour des aliments équitables, les opposantes et opposants italophones et francophones ont nettement plus suivi de telles recommandations (respectivement 17% et 16%) que les alémaniques (8%). La part des personnes qui n'étaient pas à même d'indiquer pour quelles raisons elles avaient rejeté l'initiative ou qui n'ont pas donné de réponse à cette question a été relativement élevée (17%). Combinée avec la part également élevée de 23 pour cent de « ne sait pas / pas de réponse » du côté des motivations d'acceptation de l'initiative, ces proportions indiquent que les votantes et votants ont moins souvent basé leur décision de vote sur des considérations substantielles pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire, comparativement à l'initiative pour des aliments équitables.

En ce qui concerne les motivations substantielles, il apparaît que si l'initiative pour des aliments équitables a été rejetée avant tout en raison de la peur d'une augmentation des prix des denrées alimentaires, l'initiative pour la souveraineté alimentaire a en revanche échoué principalement en raison des attitudes positives envers le commerce avec l'étranger.

Tableau 6-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Commerce avec l'étranger	18		23	
Contre la réduction de l'offre / pour les produits d'importation	7	38	9	47
Standards suisses pas applicables à l'étranger	5	27	7	37
Autre raison relative au commerce avec l'étranger (pour le libre-échange, ne pas mettre en danger les accords internationaux, etc.)	6	30	7	39
Contre les interventions étatiques et la bureaucratie	15	77	19	100
Inutile (les revendications de l'initiative sont déjà remplies, la Suisse produit suffisamment de denrées alimentaires indigènes, n'a pas sa place dans la Constitution, etc.)	12	64	15	78
Contre les contraintes et les réglementations (notamment contre la mise sous tutelle des consommatrices et consommateurs)	7	38	13	66
Augmentation des prix des denrées alimentaires	7	38	11	56
Généralités (ça ne va pas, c'est trop radical, etc.)	13	68	16	83
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	9	49	11	59
Motifs divers	<1	3	<1	4
Fausse réponse / erreur / confusion	<1	4	2	8
Ne sait pas / pas de réponse	17	89	17	89
Total	100	524	127	665

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer respectivement trois arguments favorables et défavorables à l'initiative pour la souveraineté alimentaire, qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter. Le tableau 6-5 présente dans quelle mesure ces arguments ont été soutenus par l'ensemble de l'électorat de même que par le camp du oui et du non.

Le seul **argument en faveur de l'initiative** qui a convaincu une majorité de l'électorat parmi ceux proposés a été le fait que l'agriculture suisse devrait renoncer à la production d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Quatre personnes sur cinq ont exprimé leur approbation face à cet argument. En outre, c'est celui qui a le plus fortement influencé la décision de vote. Presque tous les partisans et partisanes de l'initiative (92%) sont d'accord de vouloir interdire l'utilisation des OGM dans l'agriculture. Cette revendication a également été soutenue par une nette majorité des personnes qui ont rejeté l'initiative. Tandis que trois quarts de l'électorat suisse allemand ont rejeté l'usage du génie génétique dans l'agriculture, cette proportion s'est même élevée à 85 pour cent en Suisse romande et en Suisse italienne. Cet argument a donc été majoritairement soutenu de part et d'autre de l'axe politique gauche-droite. Ce sont les partisans et partisanes des Vert'libéraux et des Verts qui l'ont le plus fortement soutenu avec 87 pour cent. A l'inverse, les taux d'approbation les plus faibles se sont manifestés parmi les sympathisantes et sympathisants du PLR, qui ont néanmoins approuvé l'argument à 65 pour cent.

L'argument selon lequel la Confédération devrait plus fortement soutenir l'agriculture a divisé l'électorat en deux groupes de taille plus ou moins égale. Dans l'ensemble, environ la moitié des votantes et votants interrogés y étaient favorables (49%), tandis que l'autre moitié le rejetaient (48%). Alors que près des trois quarts des partisans et partisanes de l'initiative favorisaient davantage de soutien étatique de l'agriculture, 60 pour cent des opposantes et opposants s'y opposaient. L'analyse de cet argument met en évidence une nette différence entre régions linguistiques : en Suisse romande et italienne, 79 pour cent des personnes ont revendiqué un plus fort soutien étatique en faveur de l'agriculture, tandis que cette proportion était plus de deux fois plus faible du côté de l'électorat suisse allemand (38%).

Le soutien envers cet argument a diminué plus le niveau de formation et de revenu étaient élevés. Les personnes qui se positionnent aux pôles (tout à gauche ou tout à droite) ou au centre de l'échiquier politique ont majoritairement soutenu l'argument. En revanche, entre les pôles et le centre, les votantes et votants qui se situent « à gauche » ou « à droite » l'ont majoritairement rejeté. Les sympathisantes et sympathisants des Vert'libéraux et du PLR étaient majoritairement opposés à un plus fort soutien de l'agriculture par la Confédération (respectivement 65 et 59%). A l'inverse, les sympathisantes et sympathisants des Verts et du PDC l'ont soutenu (respectivement 65 et 58%). Les partisans et partisanes du PS et ceux de l'UDC étaient quant à eux divisés, avec autant de personnes qui se sont exprimées en faveur que contre l'argument.

L'argument en faveur de l'initiative qui a le moins convaincu était celui selon lequel le commerce avec l'étranger devrait être restreint afin de protéger la production agricole suisse. Dans l'ensemble, 42 pour cent des personnes ont soutenu cet argument, et 54 pour cent l'ont rejeté. Cet argument a relativement nettement divisé le camp du oui et du non. Près de deux tiers des partisans et partisans de l'initiative se sont positionnés en faveur d'une restriction du commerce avec l'étranger, et un tiers d'entre eux l'ont rejetée. Du côté des opposantes et opposants à l'initiative, la situation était exactement inverse. L'électorat a majoritairement soutenu l'argument, notamment en Suisse romande et italienne (54% de soutien), de même que dans les niveaux inférieurs de formation et de revenu (52% chacun). Comme pour les arguments précédents, la revendication d'une restriction du commerce avec l'étranger a trouvé le plus fort soutien – bien que non-majoritaire – auprès des personnes qui s'identifient aux pôles et au centre de l'axe politique gauche-droite.

Tableau 6-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« L'agriculture suisse devrait produire sans organismes génétiquement modifiés (OGM). »	Total	78	20	2
	Partisans	92	8	0
	Opposants	71	25	3
« Ces dernières années, de nombreuses exploitations agricoles ont disparu. La Confédération doit renforcer son aide à l'agriculture. »	Total	49	48	3
	Partisans	73	24	4
	Opposants	38	60	2
« La production agricole suisse a besoin d'être protégée contre les importations. Il faut restreindre le commerce avec l'étranger. »	Total	42	54	4
	Partisans	62	32	6
	Opposants	32	65	3
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Un franc sur deux gagné par la Suisse l'est à l'étranger. Il ne faudrait pas risquer nos accords commerciaux avec l'étranger à la légère. »	Total	75	19	7
	Partisans	56	36	8
	Opposants	83	10	6
« Le choix des denrées alimentaires ne doit pas être restreint par l'isolement de l'agriculture suisse. »	Total	70	23	7
	Partisans	49	40	11
	Opposants	80	15	6
« L'État ne devrait pas intervenir dans l'agriculture plus qu'il ne le fait déjà. »	Total	63	30	6
	Partisans	37	53	10
	Opposants	75	20	5

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 78 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 92 % de tous les partisans et 71 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel l'agriculture suisse devrait produire sans organismes génétiquement modifiés (OGM). Cet argument a été rejeté par 20 % de tous les votantes et votants, alors que 2 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 786, partisans = 261, opposants = 525.

Comme c'était le cas pour les arguments en faveur de l'initiative, l'un des **arguments contre l'initiative** a reçu un large soutien dans les *deux* camps politiques. Dans l'ensemble, trois quarts des votantes et votants ne voulaient pas mettre en danger les accords commerciaux avec l'étranger. Alors que 83 pour cent des opposantes et opposants à l'initiative ont exprimé leur accord face à cet argument, cette proportion s'est élevée à une courte majorité de 56 pour cent du côté de ses partisans et partisanes. Les attitudes politiques ont donné lieu à des différences marquées dans les taux d'acceptation de cet argument. Les personnes qui s'identifient tout à gauche de l'échiquier politique ont accordé le plus faible soutien à l'argument (51%), tandis que les votantes et votants qui se positionnent au centre ou à droite ont clairement exprimé être favorable à l'argumentaire (respectivement 79% et 83%). Seul les sympathisantes et sympathisants des Verts, qui étaient divisés sur cette question, n'ont pas majoritairement soutenu cet argument (48% d'accord). Enfin, ce sont les sympathisantes et sympathisants du PLR et des Vert'libéraux qui ont le plus nettement rejeté une mise en danger des accords commerciaux internationaux (respectivement 91% et 85%).

Parmi les personnes ayant pris part à la votation, sept sur dix ont soutenu l'argument selon lequel le choix de denrées alimentaires ne devrait pas être restreint. Alors que le positionnement face à cet argument a été net dans le camp du non, avec quatre personnes sur cinq qui le soutenaient, tout juste la moitié des partisans et partisanes l'ont approuvé. Dans le camp du oui, seuls deux personnes sur cinq se sont positionnées contre l'argument. De plus, une personne sur dix n'a pas été à même de se prononcer sur cette question, ce qui représente la plus haute proportion de réponses « Ne sait pas » aux questions relatives aux arguments. Tous les groupes de différentes sympathies politiques ont majoritairement soutenu cet argument contre l'initiative, à l'exception des sympathisantes et sympathisants des Verts (36% d'accord).

Dans l'ensemble, 63 pour cent des personnes interrogées ont soutenu l'argument contre l'initiative selon lequel l'Etat ne devrait pas intervenir davantage dans l'agriculture. Une courte majorité des partisans et partisanes de l'initiative a rejeté cet argument (53%), tandis que trois quarts des opposantes et opposants l'ont approuvé. Le soutien envers cet argument a également varié selon les régions linguistiques. Une courte majorité de 51 pour cent de l'électorat italophone l'a rejeté. En Romandie, 43 pour cent des votantes et votants ont écarté l'argument et 49 pour cent l'ont soutenu. Les positionnements ont été plus marqués en Suisse alémanique, où plus de deux tiers des votantes et votants ne voulaient pas que l'Etat intervienne davantage dans l'agriculture. Ce soutien a été marqué par un net contraste entre la gauche et la droite : plus une personne se positionnait à gauche sur l'axe politique, plus elle s'opposait à l'argument (« tout à gauche » : 55% de refus), et à l'inverse plus une personne se positionnait à droite sur l'axe politique, plus elle le soutenait (« tout à droite » : 76% d'accord). A nouveau, les partisans et partisanes s'identifiant aux Verts ont été le seul groupe à avoir rejeté l'argument contre l'initiative (64% de refus). Les sympathisantes et sympathisants des Vert'libéraux et du PDC sont ceux qui ont le plus fortement soutenu l'argument (avec respectivement 81% et 79% d'approbation). Enfin, l'argument a divisé les sympathisantes et sympathisants du PS, puisque près de la moitié l'a soutenu, 39 pour cent s'y sont opposés et 12 pour cent n'ont pas été à même d'exprimer une opinion à son sujet.

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 23 septembre 2018 réalisée conjointement par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORs et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 25 septembre et le 15 octobre 2018. FORs, en collaboration avec le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1'502 personnes interrogées, parmi lesquelles 53 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=795), 26 pour cent de Suisse romande (n=389) et 21 pour cent de Suisse italienne (n=318). L'enquête a duré en moyenne 25,5 minutes.

Tableau 0-1 : Exploitation des adresses

	Nombre	en %	en % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	5556	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1718	31	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3838	69	100
Pas atteint (pas de contact)	1198	22	31
Contact établi	2640	48	69
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	1138	20	30
Total des entretiens	1502	27	39

La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+23,0 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +1,2 points de pourcentage pour l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables, à -1,6 points de pourcentage pour l'initiative pour des aliments équitables et à -0.8 points de pourcentage pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire.

La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de oui et de 50 % de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

Les tableaux

Tableau 0-2 : Participation à la votation du 23 septembre 2018 en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	37	1'502	
Sexe			V = n.s.
Hommes	38	759	+/-3,4
Femmes	37	743	+/-3,5
Total	37	1'502	
Age			V = 0,26***
18 à 29 ans	20	193	+/-5,6
30 à 39 ans	26	133	+/-7,5
40 à 49 ans	31	224	+/-6,1
50 à 59 ans	41	328	+/-5,3
60 à 69 ans	49	247	+/-6,2
70 ans et plus	55	377	+/-5,0
Total	37	1'502	
Revenu équivalent			V = 0,12**
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250)	31	339	+/-4,9
2 ^e quartile (CHF 3'251-4'600)	37	293	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'601-6'720)	45	337	+/-5,3
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	45	291	+/-5,7
Total	40	1'260	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,15***
Sans formation post-obligatoire	26	165	+/-6,7
Formation professionnelle initiale/apprentissage	34	607	+/-3,8
Maturité/formation professionnelle supérieure	39	316	+/-5,4
Haute école spécialisée/université/EPF	48	407	+/-4,9
Total	38	1'495	
Statut professionnel			V = 0,21***
Indépendant-e	35	121	+/-8,5
Employé-e	34	666	+/-3,6
Autres personnes actives	19	64	+/-9,7
Personnes inactives en formation	27	75	+/-10,1
Personnes inactives à la retraite	54	467	+/-4,5
Femme/homme au foyer	32	78	+/-10,4
Autres personnes inactives	27	29	+/-16,5
Total	37	1'500	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,17***
Tout à gauche (0-2)	62	107	+/-9,2
Gauche (3,4)	46	273	+/-5,9
Centre (5)	32	552	+/-3,9
Droite (6,7)	39	320	+/-5,3
Tout à droite (8-10)	36	151	+/-7,7
Total	39	1'403	
Sympathie politique			V = 0,24***
PLR	45	286	+/-5,8
PDC	45	125	+/-8,7
PS	41	251	+/-6,1
UDC	31	196	+/-6,5
PVL	67	69	+/-11,2
Les Verts	64	92	+/-9,9
Autre parti	43	96	+/-9,9
Aucun parti	25	344	+/-4,6
Total	38	1'459	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = n.s.
Très faible à faible (0-4)	38	150	+/-7,8
Moyenne (5)	34	191	+/-6,7
Elevée (6,7)	39	472	+/-4,4
Très élevée (8-10)	38	669	+/-3,7
Total	38	1'482	
Intérêt politique			V = 0,32***
Très intéressé-e	65	272	+/-5,7
Plutôt intéressé-e	42	771	+/-3,5
Plutôt pas intéressé-e	21	351	+/-4,3
Pas du tout intéressé-e	14	105	+/-6,6
Total	38	1'499	

Tableau 0-3 : Part des votes positifs concernant le contre-projet à l'initiative vélo en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	74	846	
Sexe			V = 0,10*
Hommes	70	445	+/-4,3
Femmes	78	401	+/-4,0
Total	74	846	
Age			V = 0,20**
18 à 29 ans	78	73	+/-9,6
30 à 39 ans	84	57	+/-9,6
40 à 49 ans	87	112	+/-6,3
50 à 59 ans	76	193	+/-6,0
60 à 69 ans	71	153	+/-7,2
70 ans et plus	62	258	+/-5,9
Total	74	846	
Revenu équivalent			V = 0,13*
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250)	65	159	+/-7,4
2 ^e quartile (CHF 3'251-4'600)	74	171	+/-6,6
3 ^e quartile (CHF 4'601-6'720)	72	212	+/-6,0
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	82	191	+/-5,5
Total	74	733	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,13*
Sans formation post-obligatoire	75	71	+/-10,1
Formation professionnelle initiale/apprentissage	66	323	+/-5,2
Maturité/formation professionnelle supérieure	78	183	+/-6,0
Haute école spécialisée/université/EPF	79	268	+/-4,9
Total	74	845	
Statut professionnel			V = 0,19***
Indépendant-e	75	66	+/-10,6
Employé-e	80	357	+/-4,2
Autres personnes actives	91	20	+/-13,1
Personnes inactives en formation	89	36	+/-10,5
Personnes inactives à la retraite	65	318	+/-5,3
Femme/homme au foyer	68	37	+/-15,2
Autres personnes inactives	47	12	+/-29,5
Total	74	846	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,30***
Tout à gauche (0-2)	92	79	+/-6,1
Gauche (3,4)	87	181	+/-4,9
Centre (5)	71	288	+/-5,2
Droite (6,7)	70	187	+/-6,6
Tout à droite (8-10)	43	85	+/-10,6
Total	74	820	
Sympathie politique			V = 0,32***
PLR	65	177	+/-7,1
PDC	75	80	+/-9,6
PS	87	155	+/-5,3
UDC	47	101	+/-9,8
PVL	88	54	+/-8,7
Les Verts	92	69	+/-6,6
Autre parti	79	62	+/-10,2
Aucun parti	71	138	+/-7,6
Total	73	836	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,19***
Très faible à faible (0-4)	57	82	+/-10,8
Moyenne (5)	62	97	+/-9,7
Elevée (6,7)	75	273	+/-5,1
Très élevée (8-10)	80	384	+/-4,0
Total	74	836	
Intérêt politique			V = 0,15**
Très intéressé-e	70	211	+/-6,2
Plutôt intéressé-e	79	471	+/-3,7
Plutôt pas intéressé-e	61	137	+/-8,2
Pas du tout intéressé-e	74	26	+/-17,1
Total	74	845	

Tableau 0-4 : Part des votes positifs concernant l'initiative pour des aliments équitables en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	39	830	
Sexe			V = n.s.
Hommes	36	440	+/-4,5
Femmes	42	390	+/-4,9
Total	39	830	
Age			V = 0,16**
18 à 29 ans	42	70	+/-11,6
30 à 39 ans	54	59	+/-12,8
40 à 49 ans	45	106	+/-9,5
50 à 59 ans	41	191	+/-7,0
60 à 69 ans	37	154	+/-7,7
70 ans et plus	28	250	+/-5,6
Total	39	830	
Revenu équivalent			V = n.s.
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250)	40	155	+/-7,7
2 ^e quartile (CHF 3'251-4'600)	37	170	+/-7,3
3 ^e quartile (CHF 4'601-6'720)	35	214	+/-6,4
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	43	187	+/-7,1
Total	39	726	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,11*
Sans formation post-obligatoire	48	69	+/-11,9
Formation professionnelle initiale/apprentissage	33	317	+/-5,2
Maturité/formation professionnelle supérieure	39	176	+/-7,2
Haute école spécialisée/université/EPF	44	267	+/-6,0
Total	39	829	
Statut professionnel			V = 0,18***
Indépendant-e	43	65	+/-12,1
Employé-e	45	352	+/-5,2
Autres personnes actives	25	18	+/-20,7
Personnes inactives en formation	58	35	+/-16,6
Personnes inactives à la retraite	29	313	+/-5,0
Femme/homme au foyer	30	35	+/-15,4
Autres personnes inactives	21	12	+/-24,2
Total	39	830	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,44***
Tout à gauche (0-2)	78	77	+/-9,3
Gauche (3,4)	62	176	+/-7,2
Centre (5)	29	286	+/-5,3
Droite (6,7)	21	188	+/-5,8
Tout à droite (8-10)	14	81	+/-7,6
Total	38	808	
Sympathie politique			V = 0,47***
PLR	13	173	+/-5,1
PDC	22	77	+/-9,3
PS	65	151	+/-7,6
UDC	17	100	+/-7,5
PVL	42	54	+/-13,3
Les Verts	83	68	+/-8,9
Autre parti	46	59	+/-12,8
Aucun parti	35	138	+/-8,0
Total	39	820	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = n.s.
Très faible à faible (0-4)	41	81	+/-10,8
Moyenne (5)	38	96	+/-9,8
Elevée (6,7)	43	270	+/-5,9
Très élevée (8-10)	35	373	+/-4,8
Total	39	820	
Intérêt politique			V = n.s.
Très intéressé-e	39	211	+/-6,6
Plutôt intéressé-e	40	466	+/-4,5
Plutôt pas intéressé-e	31	129	+/-8,0
Pas du tout intéressé-e	39	23	+/-20,4
Total	39	829	

Tableau 0-5 : Part des votes positifs concernant l'initiative pour la souveraineté alimentaire en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	32	786	
Sexe			V = 0,08*
Hommes	28	425	+/-4,3
Femmes	36	361	+/-5,0
Total	32	786	
Age			V = n.s.
18 à 29 ans	32	63	+/-11,6
30 à 39 ans	39	57	+/-12,7
40 à 49 ans	33	106	+/-9,0
50 à 59 ans	35	171	+/-7,2
60 à 69 ans	32	147	+/-7,6
70 ans et plus	26	242	+/-5,5
Total	32	786	
Revenu équivalent			V = 0,13*
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250)	39	147	+/-7,9
2 ^e quartile (CHF 3'251-4'600)	36	157	+/-7,5
3 ^e quartile (CHF 4'601-6'720)	23	210	+/-5,7
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	32	176	+/-6,9
Total	31	690	
Niveau de formation (diplôme)			V = n.s.
Sans formation post-obligatoire	40	60	+/-12,5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	30	298	+/-5,2
Maturité/formation professionnelle supérieure	27	171	+/-6,7
Haute école spécialisée/université/EPF	35	256	+/-5,9
Total	32	785	
Statut professionnel			V = 0,14*
Indépendant-e	40	61	+/-12,4
Employé-e	35	337	+/-5,1
Autres personnes actives	11	17	+/-15,4
Personnes inactives en formation	45	31	+/-17,8
Personnes inactives à la retraite	26	301	+/-4,9
Femme/homme au foyer	24	31	+/-15,3
Autres personnes inactives	32	8	+/-34,6
Total	32	786	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,41***
Tout à gauche (0-2)	71	72	+/-10,6
Gauche (3,4)	49	162	+/-7,7
Centre (5)	23	273	+/-5,0
Droite (6,7)	13	180	+/-5,0
Tout à droite (8-10)	15	77	+/-8,0
Total	31	764	
Sympathie politique			V = 0,42***
PLR	8	171	+/-4,2
PDC	24	73	+/-9,9
PS	55	142	+/-8,2
UDC	18	97	+/-7,6
PVL	27	51	+/-12,2
Les Verts	71	61	+/-11,4
Autre parti	31	58	+/-12,0
Aucun parti	29	127	+/-7,9
Total	32	780	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = n.s.
Très faible à faible (0-4)	34	80	+/-10,5
Moyenne (5)	34	89	+/-9,9
Elevée (6,7)	34	253	+/-5,8
Très élevée (8-10)	28	354	+/-4,7
Total	32	776	
Intérêt politique			V = n.s.
Très intéressé-e	31	204	+/-6,4
Plutôt intéressé-e	33	443	+/-4,4
Plutôt pas intéressé-e	28	117	+/-8,1
Pas du tout intéressé-e	27	21	+/-19,5
Total	32	785	